

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 27 avril 1999, à 14 heures
Hôtel Sept-Îles, salle Corossol
451, avenue Arnaud
Sept-îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 AVRIL 1999

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS..... 7

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 8

CONSEIL DE BANDE DE SEPT-ÎLES..... 32

 M. Léo St-Onge

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 36

VILLE DE BAIE-COMEAU..... 62

 M. Ghislain Gauthier

SÉANCE DU 27 AVRIL 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonjour chacun, chacune des personnes présentes dans l'assemblée.

10 Avant d'inviter les gens à poser des questions, je voudrais faire un certain nombre de suivis sur des questions qui ont été déposées.

D'abord au ministère de l'Environnement, on vous avait demandé les données se rapportant à la rivière Sainte-Marguerite, celle située entre Sept-Îles et Port-Cartier; parce qu'il y avait deux (2) rivières Sainte-Marguerite, alors il faut corriger le rapport régional là-dessus.

15

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Oui, monsieur le Président. J'ai trois (3) données ici, que nous avons obtenues, sur les caractéristiques hydrologiques de la rivière Sainte-Marguerite.

20

Si on parle d'un débit moyen, on parle de cent trente-trois mètres cubes-seconde ($133 \text{ m}^3/\text{s}$), comme débit moyen; on parle, en période d'étiage, le minimum observé, on parle de deux point trois mètres cubes-seconde ($2,3 \text{ m}^3/\text{s}$); et on parle de débit maximum, dans le cadre de la rivière Sainte-Marguerite, de mille cinq cent soixante-dix mètres cubes-seconde ($1570 \text{ m}^3/\text{s}$).

25

Et on parle pour une période d'observation de cinquante (50) ans; c'est une période d'observation de données récoltées sur cinquante (50) ans.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Deuxièmement, je vous avais demandé la superficie du lac Hessé qui reçoit les eaux traitées du concentrateur de la compagnie minière Québec Cartier, au mont Wright, près de Fermont.

35

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Alors monsieur le Président, la superficie de ce lac, le lac Hessé, on parle bien de cinq point deux (5,2) kilomètres carrés.

40

PAR LE PRÉSIDENT:

45 À Hydro-Québec, on avait demandé le rapport du suivi du consultant d'Hydro-Québec qui se rapporte aux travaux d'entretien des lignes de transport d'énergie par pulvérisation aérienne effectuée sur la Côte-Nord en 1998.

PAR M. LUC IMBAULT:

50 Si je peux apporter un élément de précision, monsieur le Président, juste dire qu'au cours des dix (10) dernières années, les suivis environnementaux des zones tampons et des zones sensibles ont été réalisés et n'ont démontré aucune source de contamination au niveau des eaux de surface et des eaux souterraines.

55 Les rapports seront disponibles pour la Commission, je n'ai pu les faire extraire pour aujourd'hui, c'est des rapports qui sont à Montréal, alors Hydro-Québec les fera parvenir à la Commission.

60 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

65 Le rapport de l'inspection de la Direction régionale Côte-Nord du ministère de l'Environnement et de la Faune sur le respect des bandes de protection des éléments sensibles à la suite des travaux d'entretien des lignes de transport d'énergie effectués pour la pulvérisation aérienne sur la Côte-Nord.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

70 Monsieur le Président, nous avons fait les recherches. Ce rapport d'inspection est à notre bureau de Baie-Comeau. Malheureusement, les employés qui traitent ce dossier-là sont ici aujourd'hui, on va l'obtenir lors du retour des employés, demain ou après-demain, et ça vous parviendra via notre bureau central.

75 Si vous me permettez également de rajouter, je pense qu'on avait quelqu'un, monsieur Gilles Brunet, des évaluations environnementales, qui avait un petit ajout à faire sur le suivi de l'eau, le document d'Hydro-Québec, là.

80 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

85 **PAR M. GILLES BRUNET:**

90 Monsieur le Président, hier soir il y avait une question qui avait été posée par un citoyen, à savoir est-ce qu'il y avait un suivi de la qualité de l'eau qui était effectué dans le cadre du programme d'arrosage qui était autorisé; et on voulait savoir s'il y avait des rapports qui étaient produits, si ces rapports-là étaient traités d'une quelconque façon au ministère de l'Environnement.

95 Alors je voudrais vous confirmer qu'effectivement, dans le cadre de l'autorisation du programme de pulvérisation aérienne qui a été autorisé par le gouvernement, donc à l'endroit d'Hydro-Québec, effectivement, en juillet 97, le décret qui a été délivré par le gouvernement était assorti de conditions, et dans ces conditions-là, on retrouve certains éléments qui obligent Hydro-Québec à effectuer un programme de suivi concernant le respect des zones tampons autour des cours d'eau.

100 Ce qui veut donc dire qu'Hydro-Québec va faire, durant la réalisation de son programme, différentes mesures au niveau des cours d'eau, pour s'assurer du respect des zones tampons et faire en sorte que les produits qui sont étendus par voie aérienne ne se retrouvent pas dans ces cours d'eau là à des concentrations qui pourraient être dommageables pour la faune aquatique.

105 Lorsque ces rapports-là, parce qu'il y a des rapports qui suivent le programme de suivi en question, lorsque les rapports qui ont été préparés par Hydro-Québec sont prêts, ils sont envoyés au ministère de l'Environnement, à la fois à la Direction régionale ici, sur la Côte-Nord, et à la Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre, à Québec.

110 Et actuellement, Hydro-Québec nous a déposé aux alentours de sept (7) ou huit (8) rapports, j'ai fourni une liste à monsieur Imbault d'Hydro-Québec tout à l'heure, pour qu'il puisse vérifier si on avait la même liste.

115 Et ces rapports-là, actuellement, font l'objet d'une analyse au niveau de la Direction, au central à Québec. Et suite à cette analyse-là, le ministère va pouvoir réagir auprès d'Hydro-Québec si par exemple on découvrait que certaines mesures d'atténuation prévues par le promoteur ne sont pas suffisamment efficaces.

120 Et de plus, cette analyse-là va permettre au ministère de l'Environnement de pouvoir réorienter l'analyse de futurs programmes de pulvérisation aérienne qui pourraient faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation, dans les prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 Je voudrais bien me comprendre. Hier, il y avait deux (2) séries de questions qui étaient posées, l'une qui m'indiquait qu'il y avait une inspection faite par la région, et qui était une inspection, si ma mémoire est bonne, visuelle du terrain; et ça, c'est le document que vous allez me remettre.

130 Ensuite, pour l'effet potentiel des phytocides sur l'eau, c'est Hydro-Québec qui vous transmet les informations; donc Hydro-Québec va me donner ce rapport-là. Ce rapport est fait par un consultant externe à Hydro-Québec, et ce rapport-là vous est envoyé, au ministère de l'Environnement, et vous, vous l'examinez et ça vous permet de réajuster les paramètres d'observation par rapport à de futurs arrosages.

135 C'est bien ça que je dois comprendre, monsieur Brunet?

PAR M. GILLES BRUNET:

140 C'est tout à fait exact, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Très bien.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

150 Monsieur Brunet, hier soir, je crois que le citoyen, c'est monsieur Gélneau qui posait cette question, mentionnait aussi l'effet sur les eaux souterraines, parce qu'il reprochait au ministère de faire un suivi un mois après, alors qu'il craignait que les effets par l'eau de ruissellement puissent atteindre la nappe phréatique, et dans un délai beaucoup plus rapproché qu'un mois.

155 Est-ce que le décret dont vous nous avez parlé n'a trait qu'aux cours d'eau ou si vous avez aussi des vérifications à faire sur l'eau souterraine?

PAR M. GILLES BRUNET:

160 Monsieur le Président, à ce sujet-là, il y a une condition du décret qui a été délivré à l'endroit d'Hydro-Québec qui prévoit certaines dispositions par rapport à la protection des aquifères, donc des nappes d'eau souterraine.

165 Écoutez, je ne suis pas le chargé de projet de ce dossier, mais au niveau du suivi, disons que pour l'instant, le suivi, il est concentré sur les eaux de surface, par rapport à certaines zones tampons comme je l'expliquais tout à l'heure, qui sont incluses au niveau du décret.

170 Mais pour ce qui est des aquifères, on ne se limite pas à faire un suivi, c'est qu'il y a des mesures plus restrictives, au niveau des aquifères, protection des aquifères, qui sont introduites au niveau du décret. Alors on parle par exemple, en présence de certains types de sol, il y a certains produits qui ne peuvent pas être utilisés, et le décret est très clair à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Et ça serait confirmé, à ce moment-là, par l'examen visuel fait par la région?

PAR M. GILLES BRUNET:

Effectivement. Au niveau du contrôle, chacune des conditions du décret est appelée à être vérifiée sur le terrain, et effectivement, ça fait partie du mandat de la Direction régionale.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ce qu'on mentionnait hier aussi, c'est les caractéristiques régionales de certains sols, de nature granitique, qui auraient pour effet d'accélérer le ruissellement vers les plans d'eau. Et compte tenu de la durée de vie de l'effet actif des produits utilisés, ça aurait pu avoir un impact rapide.

Est-ce que ça, ça fait partie des spécifications du décret?

PAR M. GILLES BRUNET:

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais vous lire la condition 5, et je pense que ça va très bien clarifier la situation. On y indique que:

"L'utilisation du Tordon 101 soit interdite en présence de sols très perméables avec une couche aquifère peu profonde, de doline sur un fond de roche calcaire ou de surface composée de roche très fracturée ou de gravier non consolidé au-dessus d'une couche aquifère."

Donc effectivement, on précise de façon très claire le type de sol où on ne peut pas épandre du Tordon 101. Et je pense que c'est en ligne directe avec ce que vous venez de dire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et ces spécifications-là font partie de la vérification qui est faite par la Direction régionale?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais demander à mon collègue de vraiment y aller avec le micro.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui, effectivement, ça fait partie de la protection des bandes sensibles qu'on mentionnait précédemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Et l'analyse de ces bandes sensibles, préalablement à l'autorisation ou à la mise en oeuvre
de l'épandage de phytocides est faite par Hydro-Québec, vous analysez corridor par corridor les
conditions d'application?

PAR M. LUC IMBAULT:

220 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Très bien.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

230

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, on aurait certains documents à vous déposer.

235

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, mon ami!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

240

Je vais demander à Luc Proulx de nous donner la liste de ces documents.

PAR M. LUC PROULX:

245

Alors monsieur le Président, en plus des deux (2) documents qu'on a déposés hier sur la qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, la semaine passée on s'était engagé à vous déposer les demandes d'autorisation de captage d'eau souterraine à des fins commerciales, les dossiers qui sont en traitement. Alors ces documents sont déposés.

250

On a également, on dépose également la présentation qui a été faite sur les matières résiduelles fertilisantes et biosolides des boues des papetières, l'exposé qui a été fait, ça a été déposé.

255

Également un document, un rapport qui s'appelle "Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990-97".

PAR LE PRÉSIDENT:

260

Un rapport fait par vous?

PAR M. LUC PROULX:

265

Un rapport qui a été fait par Saint-Laurent Vision 2000, qui a été rendu public dernièrement, qui a été écrit par Serge Hébert, mars 99.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

O.K., ça va.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Ministère des Richesses, des Ressources naturelles, excusez-moi! Autrefois c'était des richesses, maintenant elles sont devenues des ressources, alors il faut les surveiller!

 On vous avait demandé une étude de la compagnie Norport, quand on était à Rouyn-Noranda, sur les études sur la forêt.

280

PAR M. PAUL MEUNIER:

 C'est ça; alors c'était l'étude concernant les impacts de l'exploitation forestière sur les cours d'eau. Alors on vous avait mentionné à l'époque qu'un projet de recherche avait été subventionné par le ministère des Ressources naturelles, en 1995.

285

 Le programme se poursuit encore, on est encore à l'étape de cueillette de données, donc le rapport ne peut pas être disponible à la Commission immédiatement.

290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Mais rappelez-moi le titre de ce qu'est la commande, en tout cas?

PAR M. PAUL MEUNIER:

295

 L'impact de l'exploitation forestière sur les cours d'eau. Donc c'est une étude en cours dans la région de l'Abitibi.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

 Est-ce que votre collègue m'avait pas signalé qu'il pourrait y avoir une espèce d'information intermédiaire qui pourrait être transmise dans une communication à la Commission?

PAR M. PAUL MEUNIER:

305

 Je pourrais vérifier avec lui et revenir par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Oui, voulez-vous vérifier, parce qu'il me semble qu'il m'a fait cette suggestion-là.

 Maintenant hier, on a eu un petit débat qu'on a repris d'un échange antérieur, sur les aires de coupe. J'avais sorti des chiffres dans mon cahier, suite à l'intervention d'un de vos collègues,

315 alors j'espère que ces informations-là vont être confirmées; si elles sont niées, je reviendrai sur le premier coupable.

Alors allez-y!

PAR M. DONALD GINGRAS:

320 J'espère aussi que ça va être conforme.

325 Dans le règlement initial, la superficie maximale de coupe d'un seul tenant était de deux cent cinquante (250) hectares. Maintenant, depuis la modification, en 96, la superficie maximale varie selon les différentes zones, à savoir si c'est feuillu, ou zone de sapinière ou zone de pessière.

330 Dans la zone feuillue, la superficie maximale est diminuée à cent (100) hectares pour la totalité des superficies coupées. Maintenant, elle est diminuée aussi à cinquante (50) hectares pour au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) des superficies coupées. Ça veut dire sur quatre-vingt-dix pour cent (90%), ça doit être cinquante (50) hectares ou moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Quatre-vingt-dix pour cent (90%) de quoi?

PAR M. DONALD GINGRAS:

340 Quatre-vingt-dix pour cent (90%) du total de la superficie de coupe d'une compagnie forestière, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 C'est la première catégorie? Vous me la donnez par rapport à des feuillus? La deuxième catégorie concerne pas les feuillus?

PAR M. DONALD GINGRAS:

350 Non, on est dans la zone feuillue seulement; la deuxième catégorie, c'est la sapinière et forêt mixte, et la troisième catégorie, c'est la zone de la pessière.

Là, on est dans la zone feuillue, disons que les normes sont plus restrictives, selon qu'on est dans la zone feuillue, ou dans la sapinière ou dans la pessière.

355 Alors la zone feuillue, c'est ça, c'est cent (100) hectares maximum pour la totalité des superficies coupées; ça doit être cinquante (50) hectares maximum pour quatre-vingt-dix pour cent

(90%) des superficies coupées; et vingt-cinq (25) hectares maximum pour au moins soixante-dix pour cent (70%) des superficies coupées.

Disons que le règlement est exprimé comme ça, c'est peut-être un peu difficile à comprendre, mais on pourrait dire que sur soixante-dix pour cent (70%) des superficies coupées, on doit avoir un maximum de vingt-cinq (25) hectares; il reste un vingt pour cent (20%) supplémentaire, où on peut avoir entre cinquante (50) et vingt-cinq (25) hectares; et un dix pour cent (10%) supplémentaire, où on peut avoir entre cent (100) et cinquante (50) hectares. Ça se comprend peut-être mieux comme ça.

Dans la zone de la sapinière et de la forêt mixte, la superficie maximale est de cinquante (50) hectares sur soixante-dix pour cent (70%) de la superficie coupée, par compagnie forestière toujours. Il reste un vingt pour cent (20%), où la superficie maximale doit être maximum de cent (100) hectares, elle peut être entre cent (100) et cinquante (50) hectares. Ensuite, il y a un dix pour cent (10%) de la superficie totale où la dimension maximale des aires de coupe doit être de cent cinquante (150) hectares.

Dans la zone de la pessière, qui est la zone la plus nordique, la superficie maximale est de cinquante (50) hectares pour vingt pour cent (20%) des superficies coupées; il y a un cinquante pour cent (50%) supplémentaire où la superficie maximale doit être entre cent (100) hectares et cinquante (50) hectares; ce qui fait qu'on est rendu à soixante-dix pour cent (70%), vingt (20%) plus cinquante (50%). Et il y a un trente pour cent (30%) aussi supplémentaire où la superficie maximale doit être entre cent cinquante (150) et cent (100) hectares.

Donc il y a une certaine gradation qui est plus sévère, selon qu'on est dans la zone feuillue, mixte ou la zone de la pessière.

Est-ce assez clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. En tout cas, c'est plus précis que l'information que j'avais avant. Et on me l'avait donnée par région, tandis que là, vous me la donnez par catégorie de forêt.

Mais il est vraisemblable que les catégories de forêt et la classification nord-sud et centre correspond probablement aux types de forêt.

PAR M. DONALD GINGRAS:

400 Oui. Et j'ai joint au texte, aussi, une limite cartographique des différentes zones. On a les numéros de cartes, alors avec le système de notre service d'inventaire, on peut placer ça cartographiquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 O.K. Juste pendant que j'y suis, une petite information là-dessus complémentaire, dans la présentation du portrait régional, quand on parle du pourcentage en forêt, ici, on parle de soixante-six virgule sept pour cent (66,7%), alors qu'à vue de nez, la forêt semble beaucoup plus considérable que ça, probablement quatre-vingt-dix pour cent (90%) du territoire.

410 Est-ce qu'on parle de forêt tout court ou de forêt dite exploitable, dans le pourcentage qui est là?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

415 Monsieur le Président, je vais demander à mon collègue qui est le parrain du texte, qui a récupéré les différentes informations, s'il peut nous éclairer. André Lamoureux.

PAR M. ANDRÉ LAMOUREUX:

420 À vue de nez, comme ça, je serais porté à vous dire, monsieur le Président, que ça tient peut-être compte des cours d'eau aussi, parce qu'il y a beaucoup de cours d'eau dans l'arrière-pays. C'est une intuition qui me vient à l'idée.

425 Mais effectivement, on avait constaté, lorsqu'on a révisé le document, qu'il y avait une différence entre les superficies.

Les gens du ministère des Ressources naturelles nous avaient fait des commentaires, aussi, à ce niveau-là, pour rectifier ou amender, si on veut, le document.

430 Je peux pas vous en dire plus à ce moment-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Si vous pouvez vérifier et me confirmer ou m'infirmier votre intuition, s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ LAMOUREUX:

Oui.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va? Merci.

Monsieur Genest.

445

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

450

Monsieur le Président, je voudrais demander à monsieur Bertrand peut-être, à la page 4, paragraphe 3 du "Portrait régional", on parle de travaux d'harnachement ou de détournement pour plusieurs rivières, on mentionne Portneuf, Betsiamites, Sault-aux-Cochons, aux Outardes, Manicouagan.

Pourriez-vous nous préciser l'objet de ces travaux d'harnachement ou de détournement?

455

PAR M. PIERRE BERTRAND:

460

Écoutez, je vais tenter la réponse que je crois être la bonne, et si mes collègues voient que je suis dans l'erreur, ils me reprendront. Mais à mon point de vue, ce sont tous des barrages hydroélectriques qui ont fait l'objet de construction à ces endroits.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que c'est le cas, du côté d'Hydro-Québec?

465

PAR M. LUC IMBAULT:

Vous dites page 4?

470

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, page 4, paragraphe 3, on parle des rivières Portneuf, Betsiamites, Sault-aux-Cochons, aux Outardes, Manicouagan.

475

PAR M. LUC IMBAULT:

Écoutez, pour ce qui est des projets d'harnachement, si je peux donner un peu plus de précisions, vous voulez savoir le but de ces harnachements-là?

480

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, oui, c'est ça.

PAR M. LUC IMBAULT:

485 Alors dans le cas des rivières Manouane, Boucher, Sault-aux-Cochons et Portneuf, le but est d'amener de l'eau additionnelle dans le réservoir du complexe Bersimis et dans le réservoir d'Outardes-3, afin d'augmenter l'énergie disponible à la Centrale de Bersimis-1.

490 Dans le cas de la rivière Toulnostouc, qui est une rivière qui est déjà harnachée et qui est le tiers de l'alimentation du réservoir de Manic-2, ça vise la construction d'une centrale hydroélectrique de quatre cent quarante mégawatts (440 MW).

495 On a d'autres projets, aussi, qui sont plus récents, mais qui ont pas été l'objet de demande officielle au ministère. Dans l'est du territoire de la Côte-Nord, Hydro-Québec regarde actuellement, fait faire des analyses complémentaires dans le but de construire un complexe hydroélectrique sur la rivière Manitou, d'une puissance pouvant varier, dépendamment des scénarios retenus, de deux cent cinquante (250 MW) à trois cents (300 MW).

500 Par ailleurs, dans le parachèvement du complexe Churchill, il y a un projet de dérivation partielle des rivières Romaine et Saint-Jean, qui vise à amener encore une fois de l'eau additionnelle au réservoir Smallwood, qui est le réservoir de tête du complexe Churchill Falls, aussi un suréquipement, mais là on est rendu du côté de Terre-Neuve, un suréquipement de Churchill Falls-1, et la construction de deux (2) nouveaux complexes, un à Gull Island et l'autre à Muskrat Falls.

505

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisque vous parlez de Churchill, sur la rivière Saint-Jean, quel serait le débit de la rivière qui serait concerné par le projet?

510

PAR M. LUC IMBAULT:

On parle d'une dérivation partielle de vingt-cinq pour cent (25%) du débit de la rivière Saint-Jean.

515

J'aimerais peut-être préciser, à ce moment-ci, histoire de bien mettre les choses dans leur vraie perspective, la dérivation partielle des rivières Romaine et Saint-Jean vise à augmenter l'énergie au complexe Churchill Falls de cinq térawattheures (5 TWh), c'est-à-dire cinq milliards (5 MM) de kilowattheures; l'apport de la rivière Saint-Jean représente sept dixièmes ($\frac{7}{10}$) de térawattheure et celle de la rivière Romaine de quatre virgule trois térawattheures (4,3 TWh).

520

Il n'y a pas de scénarios définitifs qui ont été arrêtés par rapport au harnachement possible de ces deux (2) rivières, mais il y a des décisions qui devraient être prises à très court terme dans ce dossier-là. On parle de quelques semaines.

525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Dans le cas de la rivière Saint-Jean, donc vous dites, vingt-cinq pour cent (25%) du débit annuel. Et pour la rivière Romaine?

530

PAR M. LUC IMBAULT:

C'est près de cinquante pour cent (50%).

535

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et les décisions sont imminentes. Dans le processus, dans la procédure d'évaluation environnementale, on peut dire que ce projet est à quelle étape, actuellement?

540

PAR M. LUC IMBAULT:

545

Si vous me permettez, monsieur Genest, en fait il n'y a pas de demande de premier décret qui a été adressée au gouvernement du Québec. Ce qu'Hydro-Québec cherche, avec Newfoundland and Labrador Hydro, c'est d'obtenir un processus d'évaluation des impacts environnementaux intégré avec les réglementations du Québec, de la province de Terre-Neuve et du gouvernement fédéral.

550

Mais par ailleurs, il faut peut-être ajouter qu'il n'y a pas encore d'entente définitive entre Hydro-Québec et Newfoundland and Labrador Hydro, sur le parachèvement du complexe Churchill.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il y avait eu des annonces qui semblaient encourageantes, mais c'est pas définitif encore?

555

PAR M. LUC IMBAULT:

En fait, ce qui a été annoncé, au mois de mars l'année dernière, c'est une entente cadre de négociations qui devait aboutir au mois de décembre 98 en une entente ferme entre les deux (2) promoteurs potentiels.

560

Compte tenu de la complexité de ce projet-là, les discussions se poursuivent, et on espère qu'il y aura des ententes bientôt.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

565

Est-ce que les études d'impact sont réalisées?

PAR M. LUC IMBAULT:

570

Aucune étude sur le terrain n'a été réalisée du côté du Québec. Avec l'adoption de son plan stratégique 1998-2002, Hydro-Québec a maintenant comme condition, pour la réalisation de

projets, les trois (3) fameux critères de monsieur Caillé, c'est-à-dire rentable, acceptable du point de vue de l'environnement et accueilli favorablement par les communautés locales.

575 La consigne qui est donnée, c'est que tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas un consensus minimal des communautés touchées, il n'y a aucune étude de terrain qui sera réalisée.

580 Le but en est qu'Hydro-Québec veut développer des partenariats avec les communautés touchées, et insiste pour que les communautés touchées participent à la réalisation des études d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

585 Vous parliez d'examen conjoint avec Terre-Neuve. Est-ce que la législation environnementale de Terre-Neuve s'apparente à celle du Québec, est-ce que les exigences sont à peu près de même niveau?

PAR M. LUC IMBAULT:

590 Je ne pourrais pas vous donner cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Du côté du ministère de l'Environnement, êtes-vous au courant?

595 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je ne pourrais pas non plus vous donner ces informations.

600 Oui, monsieur Gilles Brunet.

PAR M. GILLES BRUNET:

605 Monsieur le Président, ce que je puis dire, c'est qu'au niveau de la législation de Terre-Neuve en matière d'évaluation environnementale, il y a effectivement des différences que je qualifierais de notables, entre le processus qui est appliqué à Terre-Neuve et le processus qui est appliqué au Québec.

610 Cependant, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y aurait possibilité quand même, si le feu vert nous en était donné, d'harmoniser des processus ou s'arranger pour faire fonctionner des processus ensemble.

Mais ça demeure toujours des processus qui sont différents, et qui obligent finalement certains exercices pour faire fonctionner ces processus-là ensemble.

615 Pour l'instant, il y a deux (2) processus distincts, celui du Québec, celui de Terre-Neuve.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

620 Dans le cas d'un examen conjoint comme celui-là, est-ce que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer?

PAR M. GILLES BRUNET:

625 Le gouvernement fédéral, effectivement, le processus d'évaluation environnementale fédérale s'applique, autant pour la partie qui est située, la partie du projet qui est située du côté de Terre-Neuve que la partie du projet qui est située du côté du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Pourquoi?

PAR M. GILLES BRUNET:

635 C'est qu'un des éléments déclencheur de la procédure, dans ce cas-ci, est relatif à la Loi sur les pêcheries, particulièrement aux habitats du poisson. Alors compte tenu qu'il va y avoir un détournement de rivière, qu'il va y avoir construction de centrale, de barrage, cette loi-là s'applique et par le fait même, elle devient déclencheur du processus d'évaluation environnementale.

640 Et de plus, la Loi sur la protection des eaux navigables fédérale s'applique également; lorsqu'il y a construction de barrage sur une rivière, cette loi-là s'applique, donc également ça devient un déclencheur du processus d'évaluation environnementale fédérale.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

645 Merci.

Monsieur Imbault, il y a des grands barrages dans la région, on connaît Daniel-Johnson, Outardes-4, Manic-2.

650 Quel est l'état de ces barrages et où en sont les questions d'analyse de risque et de mesures d'urgence?

PAR M. LUC IMBAULT:

655 Écoutez, les barrages sont l'objet d'un suivi qui est permanent, autant au niveau visuel qu'au niveau instrument de mesures. L'état des barrages est jugé plus que satisfaisant.

660 Nous venons de terminer un programme de réfection des barrages et digues existants, qui est un programme qui a été échelonné sur trois (3) ans, qui s'est terminé l'année dernière avec la réfection du complexe Hart Jaune, qui a permis de refaire une beauté à l'ensemble de tous nos ouvrages.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

665 Par ailleurs, on parle depuis quelques années de baisse de niveau d'eau dans les réservoirs, compte tenu d'une pluviosité moins abondante.

670 Outre les impacts sur le potentiel hydroélectrique, est-ce que vous évaluez les impacts environnementaux sur la faune, la flore, les habitats, d'une telle baisse de réservoirs?

PAR M. LUC IMBAULT:

675 Je vous dirais que votre question m'obligerait à faire une vérification, parce que je n'ai pas cette information-là, mais je ne crois pas que ce soit l'objet d'un suivi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Du côté de la Direction régionale, est-ce que vous vous préoccupez de ces aspects-là?

680 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

685 Au niveau de la Direction régionale, monsieur le Commissaire, c'est pas un de nos suivis. Je vais quand même vérifier s'il n'y a pas de nos collègues, là, au niveau de l'hydraulique, qui font ces suivis-là.

On m'avise qu'il n'y a pas de suivi de ce type-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

690 Alors théoriquement, d'un point de vue de la biologie et de la faune, une baisse de niveau des réservoirs comme ceux qui ont été divulgués durant les deux (2) derniers étés, en théorie, qu'est-ce que ça produit sur les habitats et sur les communautés fauniques et floristiques?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

695 Monsieur le Commissaire, je pense qu'on va prendre la question en délibéré, et on va vous revenir là-dessus pour voir s'il y a un suivi là-dessus, au ministère.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

700 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Alors j'invite, s'il y a des personnes qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat; quand vous êtes invité à poser des questions, vous allez vous asseoir à la table, vous vous adressez à la Commission et nous nous assurons qu'il y a réponse à vos questions. Vous avez droit à deux (2) questions chacun.

710 On vient d'ouvrir une question je pense qui est tout à fait cruciale dans la présente audience, non seulement parce qu'elle est cruciale en elle-même, mais elle est cruciale aussi par rapport à des enjeux internationaux. Alors c'est la question du détournement et de la dérivation de rivières.

715 J'aimerais savoir, de la part d'Hydro-Québec ou de la part du ministère, de la part d'Hydro-Québec, est-ce que la pratique de détournement de rivières est une pratique courante chez vous, et quelle est l'importance relative des détournements en tout cas envisagés de cinquante pour cent (50%) de la rivière Romaine et de vingt-cinq pour cent (25%) de la rivière Saint-Jean; comment ça se situe, par rapport à vos autres pratiques dans ce domaine-là?

720 **PAR M. LUC IMBAULT:**

 Écoutez, je suis pas un expert en conception d'ouvrages hydroélectriques, je suis quand même la chose de très près.

725 L'objectif, lorsqu'un projet de développement hydroélectrique est regardé, est analysé, il faut concevoir les ouvrages en fonction d'un turbinage qui est intéressant; ce qui va faire par exemple, dans le cas de Manic-2, qu'en plus de la rivière Manicouagan, on va avoir une rivière additionnelle qui va nous permettre un apport d'eau additionnel, qui va nous permettre de turbiner encore plus longtemps.

730 Je sais pas si ça répond à votre question.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

740 Ça répond exactement pas à ma question, parce que ma question est pas celle de la rentabilité économique mais celle de l'impact écologique de modifications, de détournements de rivières.

Et si vous pratiquez cette chose-là, compte tenu de l'importance des études que fait Hydro-Québec depuis vingt (20) ans ou trente (30) ans, je vous demande, est-ce qu'il y a, à Hydro-Québec, des études sur les impacts écologiques des détournements de rivières?

745

PAR M. LUC IMBAULT:

Il y a des études sur les impacts écologiques de rivières, mais tout nouveau détournement de rivières doit être l'objet de nouvelles études qui ne sont pas encore réalisées.

750

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, d'études a priori, mais ce qui m'intéresse, c'est les études a posteriori.

755

Qu'est-ce qui se produit effectivement, quand on a détourné une rivière? Et si on a une pratique de quinze (15) ans ou de vingt (20) ans, quelles sont les observations qu'on peut faire, qui peuvent améliorer nos modèles prédictifs.

PAR M. LUC IMBAULT:

760

Écoutez, je sais que c'est l'objet d'un suivi. Par contre, la question que vous me demandez demande une précision que je ne possède pas, qui m'obligerait à faire une vérification additionnelle.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, pouvez-vous vous assurer qu'Hydro-Québec puisse nous donner une réponse très formelle à cette question-là, je pense qu'elle est tout à fait essentielle.

770

Certainement que le ministère de l'Environnement, lui, a des études ou des opinions sur ça?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

775

Oui, certainement des opinions, à tout le moins.

Alors je vais demander à monsieur Rochon de donner des éléments de réponse, s'il vous plaît.

PAR M. YVES ROCHON:

780

Oui, bonjour. Effectivement, on a des opinions! On peut dire qu'un détournement, si on regarde d'une façon théorique, je voudrais pas le regarder sur les projets qui sont actuellement en analyse, parce qu'on est en attente des études d'impact pour les projets qui sont cités dans le portrait, mais on peut s'attendre à ce qu'un détournement de rivière, au niveau des habitats, peut

785 détruire et créer des habitats à la fois, dépendant du régime hydrologique qui est modifié, si on veut, dans les deux (2) cours d'eau où se produit le détournement.

On peut aussi voir plusieurs types d'impacts, donc au niveau des pêches, au niveau des pourvoiries. C'est ce genre d'impacts qu'on peut observer.

790

On peut aussi observer de la migration d'espèces fauniques d'un bassin versant à un autre, qui peut créer des impacts parce qu'on peut importer des espèces fauniques indésirables dans un nouveau bassin versant.

795

On observe aussi ou on peut observer des impacts au niveau des estuaires de ces rivières-là, parce que le régime hydrologique étant changé, l'échange dans l'estuaire peut être modifié entre l'eau douce et l'eau saline, ça peut migrer, et on a plusieurs espèces qui viennent, qui vivent dans l'eau salée, qui viennent frayer en eau douce, qui peuvent rater si on veut leur frayère parce que cette frayère-là est plus en eau douce mais en eau salée.

800

Donc il y a plusieurs types d'impacts comme ça, qui sont observés.

Pour les projets qui sont actuellement en étude, Hydro-Québec doit suivre un devis, si on veut, d'étude d'impact, qui est la directive du ministre. Dans le cas des détournements, on parle de directives sectorielles, c'est-à-dire c'est une directive qui s'adresse à tous les projets de détournement, de centrale. C'est une directive assez générique qui mentionne à Hydro-Québec d'apporter une attention particulière sur ces points précis.

805

PAR LE PRÉSIDENT:

810

Est-ce que d'une manière générale, le ministère de l'Environnement, normalement, un détournement de rivière ou une dérivation, c'est normalement une chose qui vous interdisez a priori?

815

PAR M. YVES ROCHON:

On l'interdit pas a priori. Sauf qu'un détournement, c'est assujéti à la procédure d'évaluation environnementale, donc ce projet-là est analysé, va être évalué selon les impacts, comme un projet de centrale majeure.

820

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Quand une municipalité veut détourner un ruisseau et le changer d'affluent, le changer de rivière, par exemple un petit ruisseau qui se jetait dans la rivière L'Acadie, on veut le jeter dans le Richelieu, ça prend pour ça une autorisation de votre ministère?

PAR M. YVES ROCHON:

830

Du ministère, oui, mais pas au niveau de la procédure, parce qu'on parle de ruisseau; la procédure vise les rivières.

835

C'est assez précis ce qu'on vise comme type de rivière, il faut que ce soit une rivière de premier, de deuxième ou de troisième ordre. C'est n'importe quelle rivière, mais il faut qu'elle soit de ces ordres-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Mais on peut penser que si vous exigez ça, c'est parce qu'a priori donc, vous estimez qu'il y a un impact a priori, d'une dérivation ou d'un détournement?

PAR M. YVES ROCHON:

845

Effectivement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

850

Monsieur Imbault, vous parliez tout à l'heure, si je me souviens bien, de cinq milliards (5 MM) de kilowattheures. Pour un profane, habituellement on parle de capacité de centrale en termes de mégawatts.

On fait comment la conversion entre les kilowattheures par année et les mégawatts?

855

PAR M. LUC IMBAULT:

Écoutez, je suis pas un expert moi non plus. Lorsqu'on parle de mégawatt, on parle de puissance installée, donc de force; lorsqu'on parle de térawatt, c'est de l'énergie. En fait, c'est qu'on sort plus d'énergie en turbinant plus d'eau.

860

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui. C'est cristallin!

865

PAR M. LUC IMBAULT:

Tout à fait!

PAR LE PRÉSIDENT:

870

C'est-à-dire est-ce que je comprends ça correct en disant que j'ai un char qui a un tel cylindrée, mais la vitesse que je fais ou le chemin parcouru, ça dépend de la manière dont le cylindrée est mis en oeuvre?

875 **PAR M. LUC IMBAULT:**

Tout à fait. Écoutez, peut-être une information d'ordre très général, plusieurs de nos centrales sont conçues pour un facteur d'utilisation à soixante pour cent (60%) du temps dans l'année, en gérant les débits des rivières.

880

En ajoutant de l'eau additionnelle, ça va nous permettre un facteur d'utilisation qu'on va pouvoir recommander à soixante-dix (70%) ou soixante-quinze pour cent (75%). Donc on va turbiner plus longtemps et produire plus d'énergie.

885 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc c'est plus performant comme système, si je comprends bien.

PAR M. LUC IMBAULT:

890

C'est plus d'énergie.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

895 Maintenant, je reviendrais au ministère de l'Environnement. Les bassins de la rivière Saint-Jean et de la Romaine, c'est d'immenses bassins hydrographiques, est-ce que vous avez déjà une base documentaire, des données sur ces bassins?

PAR M. GILLES BRUNET:

900

Monsieur le Président, actuellement, comme le disait monsieur Imbault d'Hydro-Québec, les études, il n'y a aucune étude qui a été réalisée dans le cadre du projet Churchill, ce qui fait qu'actuellement, la responsabilité normalement incombe au promoteur d'aller chercher un certain niveau de connaissances de ces rivières-là.

905

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

910 Oui, ça, on est bien au fait de ça. Mais dans la responsabilité générale de connaissance du territoire, la Direction régionale, est-ce que vous avez déjà une base de données sur ces bassins-là comme sur l'ensemble des bassins de la région?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

915

Monsieur le Commissaire, si on parle spécifiquement des rivières Romaine et Saint-Jean, on a des données potentielles de saumon atlantique; je les ai pas avec moi, mais ça, c'est quelque chose qu'on a pour la plupart de nos rivières, de nos soixante-quinze (75) rivières. Je dis "nos rivières", mais les soixante-quinze (75) rivières de la Côte-Nord, rivières à saumon.

920

Je ne crois pas qu'on ait de données au-delà du potentiel de pêche au saumon, parce qu'au cours des ans, c'est un peu la responsabilité principale qui nous incombait, c'était le suivi des rivières à saumon.

925

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors il s'agit de deux (2) rivières à saumon?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

930

Tout à fait, tout à fait. D'importance fort différente, par contre.

La rivière Romaine est une rivière à accès libre, à potentiel beaucoup plus réduit, en raison de chutes tout près de l'embouchure, alors l'accès au domaine pour le saumon est assez restreint. La rivière Saint-Jean est une rivière qui a beaucoup plus de potentiel, par contre, avec deux (2) exploitants, un certain nombre d'emplois.

935

Alors c'est deux (2) rivières très différentes, mais deux (2) rivières à saumon, par contre.

940

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc quand il va être question de fixer un débit d'eau réservé dans le lit naturel de la rivière, le saumon va être un des considérants importants?

945

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Tout à fait, monsieur, tout à fait.

950

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et comment on fait pour fixer un débit naturel réservé, dans une rivière; est-ce qu'il y a un modèle standard ou c'est cas par cas?

955

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais demander à monsieur Brunet. Il y a une méthodologie bien connue des biologistes et des hydrologues, je vais lui demander de vous l'expliquer.

960

PAR M. GILLES BRUNET:

Monsieur le Président, je vous dirais que pour établir un débit réservé, dans une rivière à saumon, nous avons un excellent exemple, c'est celui qui a servi au niveau de la rivière Carheil et aux Pékans, détournements qui étaient prévus dans le cadre du projet SM-3.

965

Cette méthode-là qui a été utilisée est une méthode qui est assez sophistiquée, qui est très coûteuse, et qui est utilisée principalement dans des cas où on a des ressources très importantes à protéger.

970

Je pense que j'ai pas de dessin à faire ici, au niveau de la Côte-Nord, pour justifier ou pour marquer l'importance que peut avoir la rivière Moisie, au niveau de sa population de saumon.

Alors la méthode en question est relativement complexe, mais de façon simplifiée, il s'agit d'établir, de trouver des aires de référence le long de cette rivière-là, et d'établir un modèle hydrodynamique, donc un modèle qui permet de déterminer de façon très précise comment se comportent les masses d'eau à un endroit précis donc de la rivière qui a été prédéterminé.

975

Lorsqu'on sait comment les masses d'eau se comportent, les courants, les vitesses, quand on connaît bien la profondeur, on est en mesure de coupler à ce modèle un modèle que l'on appelle de microhabitats. Et là, il s'agit de connaître un peu les préférences de l'espèce que l'on veut protéger, en l'occurrence le saumon.

980

Alors on sait par exemple que le saumon a telle préférence de vitesse pour la fraye, a telle préférence de substrats pour frayer, etc.

985

Alors en couplant une bonne connaissance physique de notre section de rivière étudiée à un modèle qui, lui, nous permet de bien connaître les habitudes ou les préférences du saumon, on est en mesure de prévoir, en jouant avec les débits de la rivière, on est en mesure de prévoir quels seront les gains ou les pertes d'habitats que nous allons engendrer suite à un détournement.

990

Alors évidemment, ça nous amène à quelque chose de très précis. On va savoir par exemple, sur la rivière Carheil et aux Pékans, si on les détournait vers la rivière Sainte-Marguerite pour faire plus de courant dans la centrale SM-3, on sait par exemple qu'on perdrait, dans la rivière Moisie, tant de pour cent d'habitats, qui sont des habitats intéressants pour le saumon.

995

Alors on est capable, à partir de ce moment-là, d'établir quel pourrait être un débit réservé à assurer pour diminuer la perte d'habitats importants. Et c'est l'exercice qu'Hydro-Québec a fait dans le cadre du projet SM-3.

1000

Ils ont fait cet exercice-là, et vous vous rendez compte que quand même, ça prend une masse d'informations, et c'est une méthode très coûteuse.

1005

Il existe d'autres méthodes, par exemple la fameuse méthode du 2-Q-7 ou 7-Q-2, qui est en fait sept (7) jours consécutifs...

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Q-2-7, celle-là!

PAR M. GILLES BRUNET:

1015

Alors on se comprend, là. Cette méthode-là, je dirais, est à l'extrême, est à l'autre extrême. C'est une méthode plus simple, qui permet d'établir un débit d'étiage, et on prétend que dans certaines rivières, compte tenu qu'on n'a pas d'éléments, de composantes environnementales sensibles à protéger, on peut prétendre que ce genre de méthode là peut être utilisable.

1020

Évidemment, si vous avez une rivière à saumon, je vous conseillerai pas d'utiliser cette méthode-là, parce qu'elle est trop permissive, d'une certaine manière, on va perdre trop d'habitats.

1025

Entre les deux (2), il y a certaines méthodes dites écohydrologiques, et ces méthodes-là visent à identifier des éléments sensibles de l'environnement, des poissons; dans certaines régions par exemple sur la Côte-Nord, on pense à l'éperlan arc-en-ciel, on pense au saumon. Et on va déterminer, pour différents temps de l'année, des débits qui seraient à respecter.

1030

Par exemple, on pourrait dire, au mois d'août, nous allons utiliser ce qu'on appelle le Q-50, qui correspond à la valeur médiane d'une série de données qui ont été répertoriées sur plusieurs années.

1035

C'est une méthode qui va permettre de calculer un débit qui est plus grand, donc qui va amener beaucoup plus de contraintes au niveau du promoteur, mais c'est une méthode qui est sécuritaire.

Alors vous avez une méthode qui, je dirais, qui est un peu plus permissive, qui est moins contraignante pour le promoteur, qui est le Q-2-7; vous avez une méthode un peu plus sévère, même très sévère, ce que j'appellerais la méthode écohydrologique; et vous avez une méthode très adaptée au milieu que vous étudiez, qui est la méthode des microhabitats, qui est très coûteuse.

1040

Alors on a une panoplie de méthodes, dans lesquelles on peut choisir, pour établir un débit réservé, et tout ça est fonction je dirais des éléments que nous voulons protéger dans un secteur donné.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1045

Et est-ce que le principe général qui s'applique, c'est zéro perte d'habitats ou perte relative et compensée; est-ce qu'il y a un principe général qui s'applique, dans ce genre d'approche?

PAR M. GILLES BRUNET:

1050

Je vous dirais, monsieur le Président, qu'actuellement le principe qui est véhiculé, c'est le principe d'aucune perte nette d'habitats. Alors dans la mesure du possible, ce principe-là, il est appliqué.

1055

Si vous discutez avec certains de mes collègues de Pêches et Océans ou certains de mes collègues de la Faune, vous allez voir, ce principe-là, c'est le principe auquel on tend à se raccrocher.

1060

Évidemment, dans certaines circonstances, c'est pas toujours évident d'appliquer ce principe-là de façon facile. Mais c'est le principe qui est à la base de l'analyse que l'on fait des dossiers, si on veut.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1065

D'accord.

Finalement, pour ce projet-là de Churchill Falls, si j'ai bien compris, il s'agirait de transférer des eaux du Québec vers Terre-Neuve?

1070

PAR M. LUC IMBAULT:

1075

Affirmatif!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors dans un cas comme ça, monsieur Latulippe, quelle est la législation qui s'applique?

1080

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1085

Bien écoutez, je suis pas un spécialiste de cette question, de question de ce type-là, mais je présume que les compétences et les juridictions du fédéral pour le commerce interprovincial s'appliqueraient, donc en vertu de la Constitution, étant donné qu'il y a certainement une vente qui serait faite de ressources.

On sait que l'exportation d'eau, si on la calcule comme une exportation - il faudrait voir si on le prend sur cet élément-là - la juridiction est partagée. Sur les terres publiques, agissant comme propriétaire, l'article 91 de la Constitution prévoit des dispositions qui s'appliquent au fédéral, 92 aussi; sur les terres provinciales, on a une juridiction de propriétaire.

Alors il faudrait voir, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais étant donné que l'eau reste au Canada, est-ce qu'on peut parler d'exportation à ce moment-là?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Ce serait plutôt au niveau du commerce interprovincial, à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et sur la classification des rivières, est-ce que dans le processus ou dans le concept qui est prévu pour la classification des rivières, est-ce que les barrages ou les grands ouvrages ont été prévus, comment on compte gérer le processus de classification des rivières en tenant compte des grands barrages et des grands ouvrages?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense que mes collègues du MRN sont plus porteurs de ballon sur la classification des rivières; ils pourraient peut-être donner des éléments d'information.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Meunier, vous semblez...

PAR M. PAUL MEUNIER:

Alors comme on vous l'a dit, c'est des questions qui ont pas encore trouvé solutions, dans l'état actuel des réflexions. L'arrivée des nouveaux partenaires dans le dossier fait en sorte que le gouvernement a pas encore fait son lit là-dessus.

On attend aussi la réflexion des gens là-dessus, pour ensemer notre réflexion. Ça va être à prendre en considération.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Monsieur Imbault, quand on parle éventuellement d'un détournement de cinquante pour cent (50%) de la rivière Romaine et de vingt-cinq pour cent (25%) de la Saint-Jean, est-ce que ce cinquante pour cent (50%), c'est sur le débit moyen de la rivière?

PAR M. LUC IMBAULT:

1135 C'est une information pointue que vous me demandez, je devrais faire des vérifications. Mais je peux vous dire qu'il y a ce scénario-là qui est étudié, mais il y en a d'autres; il y en a plusieurs, en fait.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Non, mais j'essaie de comprendre les principes, là.

1145 Je vais revenir à votre collègue à l'arrière, quand on a discuté du fameux Q-2-7, c'est-à-dire l'analyse de l'étiage sept (7) jours sur deux (2) ans, et quand on a analysé ça pour l'utilisation industrielle, on est arrivé au principe que c'était le Q-2-7 qui servait de référence, et qu'on pouvait pas utiliser une rivière à plus de vingt pour cent (20%) de son taux d'étiage établi selon le Q-2-7. Donc là, on a un principe sur lequel on s'appuie.

1150 Et ce que je demande au ministère, c'est: est-ce que vous avez le même principe, inférieur, à ne pas dépasser, par rapport à des usages hydroélectriques? Est-ce que c'est un principe, au ministère de l'Environnement, qu'on devrait jamais dépasser vingt pour cent (20%) du débit d'étiage d'une rivière?

1155

PAR M. GILLES BRUNET:

1160 Monsieur le Président, c'est une excellente question et pas beaucoup de temps pour y penser!

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Non, mais j'essaie de voir la cohérence des institutions dans un domaine. Si on le fait dans l'industrie, est-ce qu'on va le faire dans d'autre chose, et quelle est la valeur de ce principe-là.

PAR M. GILLES BRUNET:

1170 Écoutez, je vous dirais que dans le cas des industries, vous avez là un exercice qui est relativement ponctuel. Dans le cas d'un ouvrage hydroélectrique, vous avez là un projet qui est très impactant, très structurant par rapport à une région.

1175 On parle par exemple, dans le cas de SM-3, de la création d'un réservoir de deux cent cinquante-trois (253) kilomètres carrés. On va perdre des habitats terrestres au profit de la création d'habitats aquatiques.

1180 Si on détourne la rivière Carheil et aux Pékans, comme il était prévu initialement dans le projet, il est évident que si vous regardez le projet déposé, qui n'a pas été d'ailleurs autorisé par le gouvernement, on parlait d'un détournement de cent pour cent (100%) de la rivière Pékans et cent pour cent (100%) de la rivière Carheil, à toutes fins pratiques. Mais on assurait, Hydro-Québec proposait un débit réservé à la sortie de la rivière aux Pékans, pour permettre de maintenir des habitats pour le saumon en aval.

1185 Évidemment le vingt pour cent (20%) du Q-2-7, si on essayait de faire une transposition à ce cas-là, pratique, il est évident qu'on le respecte pas.

1190 Mais vous avez, dans une évaluation globale de ce projet-là, je dirais un bilan positif, sur le plan environnemental, qui peut permettre, dans ce cas-là, d'utiliser une méthode dite de microhabitats, qui va nous permettre de protéger des éléments très sensibles de la rivière Moisie, donc qui nous permette d'atteindre un bilan positif sur le plan environnemental au niveau de la rivière Moisie.

1195 Et si on fait l'ensemble du bilan du projet, quand on parle de création d'habitats aquatiques, c'est sûr que dans les premières années de la création des réservoirs, on peut pas parler d'une qualité d'eau qui est terrible, mais si vous allez faire un tour sur le réservoir Gouin, dans le nord du Québec, vous allez voir que c'est des zones qui sont très prisées par les pêcheurs, il y a une faune aquatique diversifiée.

1200 Alors il faut, je pense, tout mettre ça dans la balance, et c'est pour cela qu'existe le processus d'évaluation environnementale, pour traiter ce genre de gros projets là et adapter certains principes qui ne peuvent pas nécessairement être normalisés.

1205 Je pense que le Q-2-7 à vingt pour cent (20%) est applicable dans les cas d'industries, mais pourrait être difficilement transposable, de façon bête et méchante, dans des cas de projets hydroélectriques.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1210 Et dans le cas de la rivière Saint-Jean et de la rivière Romaine, on parle d'un réservoir de quelle taille?

PAR M. GILLES BRUNET:

1215 Dans le cas de la rivière Saint-Jean et Romaine, on parle d'un réservoir qui aurait aux alentours de mille cent (1100) kilomètres carrés.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1220 Et l'autre cas que vous donniez en exemple était de deux cents...

PAR M. GILLES BRUNET:

1225 Le réservoir SM-3, qui est actuellement en mise en eau, deux cent cinquante-trois (253) kilomètres carrés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Vous avez parlé de Gouin, aussi.

PAR M. GILLES BRUNET:

1235 Réservoir Gouin, j'ai pas la superficie, mais c'est beaucoup plus grand que le réservoir SM-3.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 On ira voir dans un autre dossier régional dans lequel il est donné.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1245 Donc mille deux cents (1200) kilomètres carrés?

PAR M. GILLES BRUNET:

1250 Mille cent (1100), aux alentours de mille cent (1100).

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

C'est une sous-question, un détail à monsieur Imbault.

1255 Quand vous nous avez parlé des projets d'harnachement, Manouane, Portneuf, également d'une autre rivière qui je crois doit aller ajouter de l'eau au réservoir de tête de Churchill Falls, le réservoir Smallwood, est-ce que ces travaux étaient dus au fait ou sont dus au fait de la baisse d'eau dans ces réservoirs, ou si c'est tout simplement une décision d'Hydro-Québec d'augmenter sa production?

1260

PAR M. LUC IMBAULT:

 D'abord une première précision, dérivation des rivières Manouane, Boucher, Portneuf et Sault-aux-Cochons, c'est pour le complexe Bersimis.

1265

 Réponse précise à votre question, non, ce n'est pas en raison de l'insuffisance d'eau dans nos réservoirs, le réservoir de tête du complexe Bersimis étant un réservoir annuel, où on n'emmagasine pas beaucoup d'eau.

1270

 C'est une décision simplement pour produire plus d'énergie, avoir plus d'énergie disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

 Bon, voilà un premier niveau de questions, on y reviendra. En tout cas, j'attends des informations plus formelles de votre côté sur l'effet des dérivations et les études écologiques qu'on a sur l'effet de ces dérivations-là à long terme.

PAR M. LUC IMBAULT:

1280

 J'y répondrai.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci.

1285

CONSEIL DE BANDE DE SEPT-ÎLES

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Léo St-Onge, s'il vous plaît.

1290

PAR M. LÉO ST-ONGE:

Bonjour monsieur le Président. Mon nom, c'est Léo St-Onge, je travaille pour le Conseil de bande de Sept-Îles et Maliotenam.

1295

O.K., on parle beaucoup de dérivation, ici, de bassins accumulants d'eau de la part d'Hydro-Québec. J'aurais seulement une question à poser sur ces bassins-là, monsieur le Président, ce serait, le ramassement d'eau des bassins servirait à d'autres fins que seulement aller chercher de l'énergie.

1300

Parce qu'une fois, j'ai vu des cartes, auprès d'Hydro-Québec, que ce serait pour un canal, un canal pour envoyer de l'eau aux États-Unis, pour la consommation et la vente d'eau. Ce serait cette question-là.

1305

Parce que j'ai vu des cartes, là, qu'ils descendraient un canal jusqu'aux États-Unis, soit au Mississippi, ça se rendait jusqu'au Mississippi. C'est cette question-là que je pose.

J'aimerais ça avoir une réponse honnête et claire. Merci!

1310

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez sans doute de ce qu'on appelle le Grandt Canal, d'un canal qui serait non pas dans la région ici, mais dans la région, les détournements des eaux du nord, Baie-James, et le barrage, et ensuite dérivation vers le sud des États-Unis.

1315

PAR M. LÉO ST-ONGE:

C'est ça. C'était le même aussi au niveau du gouvernement canadien, aussi, il y avait des remplissages de bassins pour envoyer ça soit au Mexique, c'est ces cartes-là que j'avais vues une fois, là. C'est pour ça, les ramassements, même au niveau du Québec.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça marche.

1325

Alors monsieur Imbault.

PAR M. LUC IMBAULT:

1330 Bonjour monsieur St-Onge. Alors vous comprendrez que je suis désolé, j'aimerais avoir toute la transparence du monde, mais je suis absolument pas au courant de cette projection-là. Je peux aller aux informations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 C'est un projet qui existe depuis de très nombreuses années, les années soixante-soixante-dix, il en avait été assez largement discussion.

1340 Ce que je voudrais savoir, c'est au moins ceci, au premier niveau où on est, est-ce qu'un tel projet existe actuellement à Hydro-Québec; est-ce que vous travaillez là-dessus, est-ce que vous savez s'il y a des gens qui travaillent sur un tel projet, à Hydro-Québec?

PAR M. LUC IMBAULT:

1345 Mes informations, moi, écoutez, selon moi, il y a personne qui travaille là-dessus à Hydro-Québec. On est fort occupé uniquement aux projets de développement hydroélectrique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Voulez-vous vérifier par ailleurs s'il y a une équipe qui travaille sur l'élaboration de ce fameux projet qui s'appelle Grandt Canal, et sur lequel il y avait même des allusions autrefois, dans un écrit célèbre qui s'appelait "Le Québec, l'énergie du nord" ou quelque chose comme ça; alors on en parlait assez longuement, de quelqu'un qui s'intéressait beaucoup à l'hydroélectricité et qui s'appelait Robert Bourassa. Alors vous pourrez retrouver de l'information là-dessus.

1355 Je voudrais savoir si à Hydro-Québec, il y a actuellement une équipe qui travaille sur ça, premièrement.

PAR M. LUC IMBAULT:

1360 Je vais vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Deuxièmement, dans les projets que vous avez de dérivation potentielle de certaines rivières, de détournement de certaines rivières, Romaine et Saint-Jean, est-ce qu'il y a aussi là-dedans des éléments de projets qui viseraient de l'exportation d'eau.

1370

PAR M. LUC IMBAULT:

À des fins de consommation d'eau potable?

1375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À des fins d'exportation, à des fins d'exportation d'eau en vrac aux États-Unis ou de détournement vers les États-Unis d'eau..

1380 **PAR M. LUC IMBAULT:**

Par rapport à la dérivation partielle des rivières Romaine et Saint-Jean?

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. LUC IMBAULT:

1390 Là-dessus, je peux vous répondre que c'est pas le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y en a pas?

1395

PAR M. LUC IMBAULT:

Non.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes formel?

PAR M. LUC IMBAULT:

1405

Formel!

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Très bien.

Monsieur St-Onge, pour l'instant, c'est tout ce qu'on a, mais il va y avoir des réponses à venir. Je sais pas s'il y a du monde qui travaillent sur un tel projet actuellement, c'est une question

qui est toujours à l'horizon, mais je ne sais pas s'il y a actuellement quelque projet que ce soit qui est prévu.

Je vais faire une pause de dix (10) minutes, et on revient tout de suite après. Merci!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1425

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Donc je vous rappelle que s'il y en a parmi vous qui veulent poser des questions, soyez pas inquiets, vous vous inscrivez auprès du secrétariat, nous vous invitons ensuite à venir vous asseoir, vous vous adressez à la Commission, vous posez une question et la Commission va aller chercher la réponse de la manière la plus rigoureuse et la plus simple possible.

1435

Avant de retourner aux intervenants, j'ai ma collègue, madame Gallichan, qui veut vous poser des questions en particulier en ce qui concerne une chose assez répandue ici, qui est la gestion des sites d'enfouissement sanitaire.

Allez-y, chère collègue!

1440

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui. Bien, la question s'adresse bien entendu à la Direction régionale.

1445

À différents endroits de votre portrait régional, monsieur Bertrand, vous faites allusion à ces problèmes de lieux d'enfouissement sanitaire, qui probablement sont des sites installés de longue date, donc qui je présume ne sont pas munis de membranes, d'autres qui ont des déficiences ou qui sont tout simplement des sites non conformes, si je comprends bien, alors ma première question: comment gérez-vous le problème dans son état actuel?

1450

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1455

Madame la Commissaire, dans son état actuel, tous les lieux d'enfouissement sanitaire de la région, on parle de cinq (5) si je me trompe pas, il y a un suivi régulier qui est fait par notre équipe et par les gestionnaires de ces lieux-là.

Il y a au moins trois (3) de ces sites-là qui ont des résurgences qu'on appelle, dans notre langage, des endroits où il y a de l'eau provenant de ces sites-là qui ressort à un endroit; et il y a des suivis systématiques de ces eaux-là.

1460

Dans certains cas, on parle tout au moins - et là, je vais demander à mes collègues de m'aider par la suite - dans les cas des deux (2) lieux d'enfouissement de plus grande superficie de la région, on parle de ceux de Sept-Îles et de la Ville de Baie-Comeau, où la Ville de Baie-Comeau place leurs résidus, dans les deux (2) cas, les municipalités sont à travailler sur un plan de récupération de ces eaux-là, de traitement et de restauration après fermeture de ces lieux d'enfouissement sanitaire là.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

1470

Est-ce qu'on doit comprendre que les deux (2) sites en question, Sept-Îles et Baie-Comeau, sont des sites gérés par les municipalités?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1475

Dans le cas de Sept-Îles, c'est le cas. Dans le cas de Baie-Comeau, c'est un regroupement de municipalités, si je me trompe pas, une régie intermunicipale, on parle de quatre (4) ou cinq (5) municipalités environnant Baie-Comeau.

1480

Alors dans les deux (2) cas, ils ont des contacts fréquents avec nous, où ils ont à nous présenter un plan de récupération des eaux, de traitement et après ça de restauration des sites.

1485

Mais il est important de spécifier qu'actuellement, ces travaux-là ne s'effectuent pas. On est au niveau de vraiment caractériser, après ça monter un programme et le faire approuver par le ministère par la suite.

1490

Évidemment, dans tous les cas, les sites en sont rendus à la fin de leur durée de vie, on parle de quelques années, dans la plupart des cas, les cinq (5) endroits, si je me trompe pas - et je vais demander à mes collègues de me corriger après - et ils sont à la recherche de sites qui vont répondre aux nouveaux critères, que je vais demander à mon collègue, monsieur Latulippe, de peut-être pour informer l'ensemble de la salle ici, les nouveaux critères qui vont être acceptés, qui vont être mis en place au niveau des lieux d'enfouissement sanitaire.

1495

Je vais juste vérifier s'il y a des détails que j'ai pu oublier, pour les sites.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous en avez identifié deux (2). Les trois (3) autres, où sont-ils?

1500

PAR M. PIERRE BERTRAND:

On a un site dans la région des Escoumins, qui est Grandes-Bergeronnes, qui regroupe les municipalités de ce coin-là.

1505

Et on en a un tout près de Port-Cartier, qui regroupe Port-Cartier-Gallix.

Et il manquait le lieu d'enfouissement sanitaire de Forestville, également.

1510 Ça, ce sont vraiment des lieux d'enfouissement sanitaire tels qu'on les connaît. On a par contre ce qu'on appelle des dépôts en tranchées, et également en Basse-Côte-Nord et en milieu nordique, on a ce qu'on appelle des dépôts en milieu nordique.

1515 Ce sont des sites qui sont gérés différemment, de façon évidemment un peu plus souple, en raison des distances et en raison de la quantité de résidus, gérés de façon un peu plus souple que les lieux d'enfouissement sanitaire.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1520 Vous nous avez évoqué le fait que les deux (2) grandes municipalités que sont Sept-Îles et Baie-Comeau sont attentives à ce qui se produit dans leur cas.

 Qu'est-ce qui se produit, cependant, dans le cas de Grandes-Bergeronnes, aux Escoumins, de Port-Cartier-Gallix et Forestville?

1525 Le cas de contamination de l'eau est là aussi, si je comprends bien.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1530 Je vais vérifier avec mes collègues pour les réponses plus précises.

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1535 Dans le cas, je vais vous parler surtout des lieux de Grandes-Bergeronnes et du lieu de Forestville, la contamination ou les résurgences qui ont été identifiées n'amènent pas de problèmes particuliers, du genre de ce qu'on connaît pour le lieu de Baie-Comeau. Donc c'est pas, à ce stade-ci, préoccupant.

1540 Maintenant, en ce qui a trait au lieu de Baie-Comeau, le ministère est en étroite collaboration avec le gestionnaire, pour amener des solutions. On étudie actuellement des études de modélisation qui ont été déposées, pour en arriver à trouver des solutions, dans le but soit d'arriver à une fermeture ou un agrandissement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1545 Vous avez bien dit Baie-Comeau, le dernier?

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1550 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1555 Alors qu'est-ce qui se passe au niveau des Escoumins, Grandes-Bergeronnes?

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

1560 Bien, c'est une exploitation qu'on suit normalement. Il y a pas de problématique, là, qui est préoccupante, pour ces sites-là.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1565 Alors madame la Commissaire, il demeure celle de Port-Cartier, que vous avez des questions. Je vais demander à madame Bernard de vous donner les éléments de réponse.

PAR Mme FRANCINE BERNARD:

1570 Bon, alors à Port-Cartier, il y a des dépassements occasionnels, des échantillonnages qui sont faits de façon régulière.

 La situation est pas préoccupante, et le site est exploité conformément aux normes. C'est pas une situation préoccupante, celui-là non plus.

1575 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Alors qu'est-ce qui va se produire, monsieur Latulippe, dans le cas de Sept-Îles et Baie-Comeau?

1580 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1585 Bon écoutez, je ne pourrais vous dire de façon exacte, dans le cas de Sept-Îles ou Baie-Comeau. Mais d'une façon générale, on avait des sites d'enfouissement sanitaire par atténuation, donc on avait des sites qui devaient s'épurer dans le sable, les eaux de lixiviation. Alors ça n'a pas très bien fonctionné.

1590 Nous sommes en train de modifier, de rédiger les modifications au Règlement sur les déchets solides, qui va porter un autre nom, sur les matières résiduelles en l'occurrence, et d'ici le début de l'été, on devrait présenter aux autorités le fruit de cette réflexion-là, en vue d'apporter des modifications au règlement, ce qui abandonnerait les sites par atténuation pour des sites étanches.

 Alors il y a aussi des comités de travail qui sont actuellement en fonction pour les déchets industriels dangereux, les sols contaminés, pour arriver à apporter des modifications à ce règlement-là sur les déchets solides.

1595

C'est à peu près l'information de base que je peux vous donner là-dessus; sinon, je devrai vous revenir sur une réponse plus complète.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1600

Mais il n'en demeure pas moins que ces deux (2) sites-là, vous dites que les deux (2) municipalités s'occupent du suivi postfermeture, ils sont quand même là, ils causent des problèmes à la nappe phréatique parce qu'il y a pas de membrane, est-ce que je dois comprendre qu'ils sont assez anciens pour ne pas avoir ce type de protection, il y a quand même, au-delà du suivi postfermeture, des problèmes qu'on peut envisager, si on veut paranoïer un peu, permettez-moi l'expression, qui peuvent être très graves sur la nappe phréatique du secteur.

1605

Est-ce que cette perspective-là, comment la voyez-vous?

1610

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Écoutez, ce que je peux vous dire, et je vais demander à mes collègues d'en rajouter par la suite, ce que je peux vous dire, c'est que l'approche qui est prise actuellement à la Direction régionale, c'est que dans les meilleurs délais, ces deux (2) sites-là devront, les gestionnaires de ces deux (2) sites-là devront récupérer les eaux de lixiviation, et on parle si ces eaux sont contaminées, dans le cas de Baie-Comeau c'est une assurance, dans le cas de Sept-Îles je connais pas tous les détails, et les autres sites qu'on vous a parlé tout à l'heure, pour l'instant, ne sont pas préoccupants, alors ils devront récupérer les eaux de lixiviation, ils devront les traiter pendant la période de temps où ces eaux seront contaminées.

1615

1620

Je vous parle d'un horizon qui m'a été donné par les analystes chez nous, on parle d'un horizon de possiblement vingt (20) à vingt-cinq (25) ans, là.

1625

Alors la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire, et je pense que c'est partout au Québec comme ça, ne se fera pas, on met un peu un couvert dessus et on l'oublie; il va y avoir, dans la plupart des endroits, des suivis des eaux en périphérie de ces lieux d'enfouissement sanitaire là, pour s'assurer que même dans dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt (20) ans, les eaux qui pourraient résurgir de ces endroits-là soient bien des eaux qui ne soient plus contaminées.

1630

Je sais pas si ma réponse est assez...

1635

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, peut-être en complément, qu'il y aura des objectifs de rejet en rivière sur les eaux de lixiviation, et ces eaux-là, effectivement, souterraines ou de surface, devront être traitées. Ça fait partie du plan de gestion des matières résiduelles et des éléments du plan de gestion qu'on doit mettre en oeuvre.

Il y aura aussi le suivi postfermeture des lieux d'enfouissement sanitaire. Donc ça, ça fait partie du corpus global qui découle du plan de gestion des matières résiduelles.

Je pourrai vous apporter, là, des précisions supplémentaires là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

J'imagine que ces cinq (5) LES-là étaient cités dans le programme PAERLES? Ils ont fait, j'imagine, l'objet de mesures prévues dans le programme PAERLES?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Oui, on a des éléments de réponse de madame Lamarre.

PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:

Bien, c'est ça, les cinq (5) sites d'enfouissement, effectivement, ils étaient inclus dans le programme PAERLES. Alors il y a des rapports qui sont sortis de ça, et ça a été transmis aux gestionnaires de sites.

Ce que je voulais dire aussi, pour préciser, c'est qu'il y a, dans le Règlement sur les déchets solides, des normes à respecter pour les résurgences. Donc aussitôt que ces normes-là ne sont pas respectées, l'exploitant a le devoir de ramasser ces eaux-là et de les traiter, de les capter et de les traiter.

Et donc, le rejet doit être conforme, finalement, aux normes qui sont fixées. Donc il y a des exigences.

Alors si les gens ne respectent pas, les exploitants ne respectent pas, ils sont en infraction, finalement, avec ce règlement-là comme tel.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais d'après ce qu'on vient de comprendre, il y a aucun des cinq (5) sites qui est conforme au plan d'action, finalement, aux perspectives du plan d'action?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1680 Je pense qu'il faut préciser que sur les cinq (5) sites, effectivement, il y a des résurgences probablement aux cinq (5) sites. On parle qu'il y en a trois (3) qui ne nous causent pas de problèmes particuliers, à part peut-être Port-Cartier, à l'occasion.

1685 On a parlé des deux (2) de l'ouest, Escoumins et Forestville, on a dit qu'ils étaient pas préoccupants, au moment où on se parle. Port-Cartier, très rarement mais à l'occasion.

Évidemment, Baie-Comeau, il est préoccupant, on le sait très bien; et Sept-Îles, j'ai pas l'information, mais il y a des résurgences.

1690 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, mais habituellement, quand il y a des résurgences, est-ce qu'il y a des mesures par piézométrie pour connaître ce qui est en dessous?

1695 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Oui, ces suivis-là se font de façon régulière.

1700 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Parce que les résurgences, habituellement, c'est parce que justement, ça va mal, quand il y a des résurgences.

1705 Est-ce que vous avez une approche de mise en conformité, un plan de mise en conformité pour la région? Est-ce que vous faites un suivi non seulement des résurgences, mais des eaux de lixiviation, des eaux et des biogaz, et quel est l'horizon?

1710 C'est pas une mise en conformité sur vingt-cinq (25) ans, je pense pas. Vous pouvez parler, à ce moment-là, des sites fermés ou des suivis postfermetures. Parce que monsieur Bertrand a parlé de vingt-cinq (25) ans, là, c'est inquiétant si c'est pour la mise en conformité.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1715 Écoutez, monsieur le Commissaire, je devrai vous revenir là-dessus, parce que je pense que c'est une question tout à fait ciblée, et je vais vous donner une réponse complète là-dessus, je vais vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1720 D'accord.

Et pour les dépôts en tranchées, là, il y en a vingt-cinq (25), est-ce qu'avec les nouvelles normes de distances, ils vont pouvoir être encore admissibles ou s'il y en a un certain nombre qui vont devoir fermer?

1725 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Dans le plan d'action, vous avez raison de dire que les distances ont été modifiées, et il est juste de dire que certaines municipalités devront se regrouper pour opérer le même site.

1730 Et je pense au site, si je veux pas me tromper, de Godbout-Baie-Trinité, Franquelin-Godbout-Baie-Trinité. C'est trois (3) villages qui sont situés à l'intérieur d'une distance, je connais pas le règlement par coeur...

1735 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Je pense que c'est cent (100) kilomètres.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1740 Alors il y a des modifications d'habitudes qui devront se faire, une fois la réglementation approuvée. On parle d'un plan d'action, pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1745 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Je voudrais revenir, si vous permettez, sur la question des mines, notamment sur les minerais de fer et d'ilménite, et sur les haltes minières qui sont adjacentes à ces mines-là.

Alors je voudrais savoir, premièrement, quels sont les problèmes que vous identifiez en termes de pollution ou de nuisance à l'environnement et aussi, quelles sont les mesures qui sont mises en oeuvre pour corriger ces effets-là.

1755 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1760 D'entrée de jeu, monsieur le Président, il faut se rappeler que les rejets miniers, ici, sur la Côte-Nord, contrairement à ceux de l'Abitibi, ne sont pas acides; alors au départ, ce sont des rejets, le problème qui nous est causé ici dans la région, c'est plutôt une question de particules fines, une question de sédimentation, mais pas de rejets acides. C'est important de le dire, par rapport à d'autres régions.

1765 Ce qui arrive, dans la région ici, c'est que plusieurs minières sont en opération depuis un bon nombre d'années, et les lieux où ils emmagasinent ces résidus-là, de plus en plus, les sites deviennent pleins, si on peut s'exprimer ainsi, et ils doivent agrandir leurs sites pour pouvoir en remettre d'autres.

1770 Évidemment, on doit approuver ces agrandissements-là et s'assurer qu'il y a pas de rejets dans l'environnement, au niveau surtout de l'eau de ruissellement.

Alors on parle dans certains cas de digues, on parle dans certains cas de secteurs étanches, pour empêcher qu'il y ait, au niveau des habitats de faune aquatique, d'effets négatifs.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1780 Si on compare par exemple à la région d'Abitibi-Témiscamingue, qui est tout à fait différente, j'en conviens, il y a là un bon nombre de sites miniers, de vieux sites abandonnés, sur lesquels on investit considérablement, au niveau des Richesses naturelles, si ma mémoire est bonne, pour restaurer les sites.

Ici, on parle plutôt, si je comprends bien, de mines en opération. Une mine de fer, c'est une mine à ciel ouvert en général, bon.

1785 Pouvez-vous nous expliquer comment se fait le traitement écologique de la mine, et comment on s'assure que les mines en opération ne sont pas polluantes pour le milieu?

1790 Je me souviens d'avoir visité Schefferville, il y a bien des années, et j'ai vu des rivières rouges, là, vraiment, j'ai pris des photos et c'était tout à fait impressionnant de voir un lac rouge.

Alors pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce qui en est maintenant?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1795 Monsieur le Président, je vais me permettre de demander à notre ingénieur géologue, qui a la responsabilité des compagnies minières, monsieur Michel Renaud, qui est pas assis à la table mais qui est tout près, qui va probablement vous donner une bien meilleure explication que la mienne.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien.

1805

PAR M. MICHEL RENAUD:

1810 Bonjour monsieur le Président. Hier, vous nous avez demandé la superficie du lac Hessé, en fait le lac Hessé, c'est un immense réservoir où sont stockées ces eaux rouges.

À même ce lac-là, il y a eu une usine de traitement des eaux rouges, qui a été installée par la compagnie minière Québec Cartier, en 1978-79, dans ces années-là; suite justement à des déversements d'eaux rouges dans le bassin Carheil et aux Pékans.

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, il y a une usine sur le lac?

1820

PAR M. MICHEL RENAUD:

Oui, sur le lac.

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Qui filtre les nouveaux dépôts qui sont rejetés au lac?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1830

En fait, le lac a eu une autorisation, c'est un lac industriel, le lac fait partie intégrante de l'usine, en fait.

La partie nord du lac...

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc lui a été sacrifié à la naissance!

PAR M. MICHEL RENAUD:

1840

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Oui, oui. C'est pas un jugement, là, j'essaie de comprendre.

1850 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

 En fait, la partie nord du lac recueille les eaux rouges du parc à résidus. Il y a un barrage, avec un évacuateur qui envoie ça dans la partie centrale du lac.

1855 Le tout est confiné avec une digue, et à partir de là, il y a des bassins de traitement où il y a des floculants, des coagulants, et c'est rejeté dans l'Hessé sud, la dernière partie du lac, qui est enfin un lac de polissage, avant de retourner dans le réseau hydrographique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Et c'est là qu'on parle des quantités qui nous avaient impressionnés, de cent quatre-vingt-six mille (186 000) mètres cubes par jour de débit, pendant quatre (4) mois par année. Est-ce que c'est bien ça?

1865 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

 Oui, c'est en plein ça. L'usine peut seulement marcher quatre (4) mois par année.

1870 À l'automne, on l'arrête tout simplement, à cause des glaces, et puis les résidus sont transportés hydrauliquement, c'est ce qu'il faut comprendre, et puis se retournent dans le bassin du lac Hessé, qui peut stocker ces eaux-là tout l'hiver, dû au fait que la mine recircule beaucoup de son eau.

1875 Et au printemps, les digues sont hautes, et quand ils redécollent le système, ils traitent des quantités phénoménales d'eau en quatre (4) mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Et la mine, pour sa part, s'alimente, même s'il y a une forme de recirculation, j'imagine qu'il y a aussi une prise d'eau neuve, une certaine proportion d'eau neuve qui est prise régulièrement?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1885 Absolument, parce qu'à un moment donné, l'eau vient tellement chargée en particules en suspension qu'elle ne peut pas être réutilisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Et la compagnie puise son eau dans une rivière ou dans un autre lac?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1895 Dans un autre lac; il y a une prise d'eau sur le lac Mogridge.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Donc le petit traitement fait que quand ça sort du lac Hessé, est-ce que l'eau qui sort de ça ensuite est correcte pour le milieu écologique?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1905 Bon, le lac Hessé sud est l'effluent final. La compagnie procède, à tous les mois, à des tests d'eau et puis nous les achemine. On ne détecte pas de concentration très...

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Donc il y a deux (2) lacs, si je dois comprendre, il y a deux (2) lacs Hessé?

PAR M. MICHEL RENAUD:

En fait, il y a juste un lac, mais qui a été divisé par un barrage et puis par une digue.

1915 Autrement dit, il y a le lac Hessé nord, Hessé centre et Hessé sud.

Le lac Hessé nord recueille les eaux rouges, qui sont dirigées après ça vers Hessé centre, où est située l'usine de traitement. Et ils sont rejetés dans le lac Hessé sud, qui est le lac de polissage.

1920 Mais à l'origine, c'est tout le même lac.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Et l'exutoire s'en va où?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1930 Dans le bassin Carheil et aux Pékans, qui finit dans la Moisie, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

À la tête de la rivière?

1935 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

À la tête de la rivière.

1940 À l'origine, la compagnie devait déverser, je me rappelle plus c'est quoi la quantité d'eaux rouges, mais sans aucun traitement. C'est suite à une marée d'eaux rouges qu'on a eue dans les années 77 qu'ils ont décidé d'installer cette usine-là.

Pas rien que ça, c'est qu'ils ont découvert aussi cette technique-là en 76.

1945 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous avez parlé d'un lac industriel, est-ce que c'est un étang artificiel?

1950 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

Non. C'est un lac qui a été sacrifié, comme dit monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1955 Quel est le statut d'un lac industriel, monsieur Latulippe?

PAR LE PRÉSIDENT:

On avait les enfants orphelins, les sites orphelins, là on a un lac sacrifié!

1960 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Écoutez, je connais pas la problématique exacte de ce lac-là, mais a priori ça me semble, de toute façon, globalement, du domaine hydrique public, au départ.

1965 Est-ce qu'il y a eu une concession qui avait été donnée à l'époque, trente (30) ans c'est peut-être trop jeune pour abandonner une concession...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1970 On parle de 1978.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Mais la mine est en opération depuis plus longtemps que ça.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1980

Je pense que c'est important de spécifier que les traitements ont commencé en 78, mais la compagnie minière était installée là et faisait du rejet peut-être quinze (15) ans plus tôt, là. On parle d'une mine qui a quarante (40) ou quarante-cinq (45) ans, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1985

Et est-ce que, bon, comme le lac Hessé nord, qui a une forte concentration d'eaux rouges, d'après ce que je comprends, est-ce que vous avez évalué l'impact d'un bassin comme ça sur les eaux souterraines, par exemple?

PAR M. MICHEL RENAUD:

1990

Non, je crois pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1995

Monsieur Latulippe, est-ce qu'il y a des modèles qui permettent d'évaluer ça, est-ce qu'on a de la connaissance sur ce genre de lac dit industriel, sacrifié, entre guillemets, c'est révoltant comme expression mais enfin, c'est la réalité.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2000

Ça doit pas être une appellation contrôlée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2005

Bien là, on connaît maintenant le traitement des eaux de surface, mais avant que ce soit traité, est-ce que ça peut influencer les eaux souterraines?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2010

Je vais demander à monsieur Ouellet de donner des éléments d'information.

PAR M. MICHEL OUELLET:

2015

Je pense peut-être, la première question à se poser, ce serait peut-être améliorer nos connaissances. Bien là, je parle pas ce qu'on connaît ou on ne connaît pas, je ne connais pas le dossier, mais si on parle d'un impact sur les eaux souterraines, ce serait dans un premier temps de savoir, identifier quel est l'état des eaux souterraines et est-ce qu'on peut leur reconnaître des usages.

2020

Ça a déjà été exposé dans d'autres audiences, à savoir est-ce que, bon, il y a des usagers de la ressource, probablement que la réponse est non dans ce cas-là.

2025 Deuxième question, est-ce qu'il y a un potentiel d'exploitation; c'est-à-dire s'il y avait développement du territoire, pas nécessairement des habitations, des résidences, ça peut être des industries, peu importe, est-ce que l'eau souterraine serait une source d'approvisionnement potentielle pour alimenter les gens en eau.

2030 Ensuite, la dernière question à se poser, c'est de savoir, les eaux souterraines, à quel endroit ces eaux-là, bon, comment elles se déplacent, comment elles circulent, quel est le lien avec des milieux récepteurs, des lacs, des cours d'eau.

2035 Naturellement, je parle de ces usages-là, mais ça sous-entend qu'au niveau des formations géologiques, on peut identifier des formations géologiques aquifères, c'est-à-dire que justement, elles sont capables de véhiculer en quantité importante de l'eau.

2040 Alors ça, ce serait peut-être les premières questions à répondre. Et à partir de ce moment-là, en fonction de la configuration de l'aire d'accumulation qui est le lac, quelle est finalement la dynamique de migration de substances. Là, je sais pas, dans ce cas-là, quelles seraient exactement les substances potentiellement polluantes, qui atteindraient les eaux souterraines. Et là, les impacts, ce serait justement en fonction des usages.

2045 Alors dans l'optique où par exemple, il y aurait des usagers de la ressource souterraine à proximité du lac, la question serait de savoir dans quelle mesure ces puits-là, les ouvrages de captage seraient affectés.

2050 Dans l'optique où il n'y a pas d'ouvrages de captage, dans l'optique où il n'y aurait pas de potentiel prévisible d'exploitation des eaux souterraines, là ce serait de voir quels sont les liens avec les milieux récepteurs, les cours d'eau.

Bon, ça a déjà été discuté, lorsqu'on parle d'impact sur des lacs, des rivières, on parle de ruissellement, mais l'eau souterraine est un vecteur de migration de substances potentiellement polluantes, qui pourrait affecter.

2055 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2060 Mais les eaux rouges, d'après ce qu'on a compris tout à l'heure, monsieur Bertrand parlait de fins sédiments, de sédiments fins, est-ce que ces sédiments-là peuvent migrer facilement vers les eaux souterraines?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2065

Non. Là, effectivement, le sol agit en quelque sorte comme un filtre. Bon, à moins d'avoir un milieu, je dirais, un milieu aquifère très très particulier, je vais prendre un terme technique, supposons une formation de karstique, on n'observe pas ça sur la Côte-Nord, il faudrait pratiquement des cavernes, on parle de milieux poreux, des dépôts granulaires, peut-être des rocs

2070 mais fissurés avec des fissures quand même de faibles dimensions, moi, je pense pas que le problème proviendrait du déplacement ou de la migration de fines particules.

2070

On parlerait plutôt d'une altération de la qualité, la solubilisation de certains composés, certaines substances présentes dans les sédiments et là, la migration de ces substances-là, mais

2075 toujours sous forme dissoute, alors comme si ce serait du sucre, des nitrates, des chlorures, des choses comme ça.

2075

Et peut-être des effets de retard, des réactions chimiques avec le substrat, le milieu poreux lui-même.

2080

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et au niveau régional, est-ce que vous savez s'il y a des usages, des usagers de la nappe souterraine dans ce secteur?

2085

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Pas en périphérie immédiate. La seule municipalité, c'est Fermont, et elle est pas du tout dans la zone d'influence de ce secteur-là.

2090

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

2095

Maintenant, monsieur Ouellet, vous avez mentionné les principes généraux, en disant, la question qu'il faut se poser, c'est quelle est la ressource, est-ce qu'il y a des usages, est-ce que cette ressource-là pourrait servir pour l'approvisionnement en eau, mais d'après les déclarations internationales, est-ce que la ressource mérite pas d'être protégée pour elle-même, les déclarations auxquelles le Québec a adhéré?

2100

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je m'excuse, monsieur le Commissaire, j'étais distrait. Est-ce que vous me posiez la question?

2105

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2110 Bien, au ministère de l'Environnement, et étant donné que vous êtes le porteur de ballon principal!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2115 J'étais en train plutôt de chercher le caractère public ou pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2120 Mais le triptyque que proposait monsieur Ouellet, c'était de dire, bon, il faudrait se poser la question sur la ressource, il faudrait se poser la question sur les usages, est-ce qu'il y a des usages, et est-ce qu'il y aura plus tard des usagers qui pourraient utiliser cette ressource d'eau souterraine là.

2125 Alors la question que je posais, est-ce que le concept est de protéger la ressource pour des usages ou de protéger la ressource parce que c'est une ressource, pour elle-même.

Et je pense que c'est dans Action Saint-Laurent, on déclare que les ressources naturelles méritent d'être protégées pour elles-mêmes, et non pas pour un usage immédiat ou imminent.

2130 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

2135 Je serais tenté d'aller dans le même sens que vous, d'autant que dans le document de consultation, on n'y va pas d'abord par les usages. Ça pourrait être, dans certains cas, assez spécial de protéger une ressource compte tenu de l'usage mais plutôt compte tenu de la ressource elle-même.

2140 Quand on parle aussi de patrimoine collectif, on parle de ressource en elle-même et non pas en comparaison des usages. Évidemment, il y a une question de conflits d'usages à régler et l'approche par bassin versant peut nous apporter une solution à ça. Mais au départ, je pense qu'il faut protéger la ressource pour elle-même.

2145 Quant au caractère public et privé, ce que je cherchais, on avait dit dans une audience antérieure qu'à partir du moment où on parle du critère de navigabilité, c'est du domaine hydrique public, et lorsqu'on n'a pas le critère, on n'a pas la preuve d'une possibilité de commercialisation, donc qui n'est pas dans le domaine hydrique public, le domaine public privé, à compter de juin 84, un petit peu avant la réserve des trois chaînes, le gouvernement n'a plus privatisé à moins d'une concession expresse.

2150 Alors il faudrait vérifier, dans ce cas-là, s'il y a une concession; autrement, ça ferait partie aussi du domaine de l'État.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2160 Une question à monsieur, hélas j'oublie votre nom, au bout de la table, au début de l'audience de cet après-midi, la séance de cet après-midi, monsieur Bertrand nous a apporté la précision suivante, que le lac Hessé avait une superficie, je présume totale, de cinq virgule deux (5,2) kilomètres carrés.

Est-ce que vous avez une idée des proportions du lac Hessé nord, centre et sud?

2165 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

Un tiers chaque, approximativement

2170 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Alors ça veut donc dire, on peut présumer que la concentration, à ce moment-là, devient plus importante que si elle était sur l'ensemble du lac, la concentration en fer dans la première partie?

2175 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

Dans la première partie, effectivement.

2180 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Est-ce que vous l'auriez mentionné quelque part et ça m'aurait échappé, quel est le type, qu'est-ce qu'on retrouve, quelle est cette eau du lac Hessé dit nord?

2185 **PAR M. MICHEL RENAUD:**

Bon, c'est des eaux rouges, c'est des eaux qui proviennent du parc à résidus. Elles sont chargées en matières en suspension, du fer, essentiellement.

2190

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2195 Mais est-ce qu'on peut parler d'un certain degré tout à fait, je dirais, phénoménal de concentration?

PAR M. MICHEL RENAUD:

2200 C'est très riche, oui, effectivement. Maintenant, au niveau des chiffres, je l'ai pas en tête, excusez-moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Est-ce qu'à la longue, ce fer-là dépose au fond, est-ce qu'il y a une forme de cristallisation au fond, est-ce qu'il y a un dépôt qui se crée, est-ce que ça finit par faire une membrane comme imperméable au fond du lac?

PAR M. MICHEL RENAUD:

2210 Non, je pense pas que ça fasse de membrane imperméable, mais effectivement, il y a un dépôt qui se fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Il y a une sédimentation qui se crée?

PAR M. MICHEL RENAUD:

2220 Oui, dans le lac Hessé nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 La troisième partie du lac, elle qui arrive comme un point de polissage, est-ce qu'il commence à y avoir de la vie là-dedans? Si la partie nord n'est qu'un réservoir, au fond, d'une eau rouge brute, la deuxième il y a un travail d'usine d'épuration, finalement, la troisième partie, est-ce qu'il y a un début de vie dedans?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

2230 On pourrait pas vous répondre, je pense pas que Michel connaisse la réponse non plus, au niveau de la faune aquatique.

2235 On connaît les résultats de la qualité de l'eau à la sortie du lac Hessé sud, à tous les mois, mais qu'est-ce qui se passe dans le Hessé sud, étant un lac dit commercial, non, on n'a pas de suivi là-dessus.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2240 J'aurais peut-être une précision à apporter. Si la situation, évidemment là, on parle d'une situation qui perdure depuis un certain temps, et qui a débuté depuis trente (30) ans, qu'est-ce qui se passerait aujourd'hui si la même situation nous arrivait, alors je demanderais à mon collègue Michel Ouellet de donner les précisions à cet effet-là.

PAR M. MICHEL OUELLET:

2245 Bon, pour l'installation maintenant, là on parle d'une nouvelle exploitation minière, vous savez qu'il existe la Directive 019 au ministère, et je pense que ce serait un secret de polichinelle de dire qu'elle n'est pas en cours de révision, elle doit aller en consultation publique prochainement, c'est une question, en tout cas aux dernières nouvelles que j'ai eues, ce serait au cours des
2250 prochaines semaines, probablement au cours du mois de mai, en consultation publique, c'est-à-dire en consultation externe.

Alors lors de la révision de la Directive 019, tout le volet, je dirais - bien, pas juste ce volet-là, naturellement - mais le volet évaluation de la ressource eau souterraine, prise en considération
2255 de la ressource eau souterraine a été révisée.

Alors c'est sûr que dans l'optique où on établirait une nouvelle exploitation minière, la ressource eau souterraine serait considérée.

2260 Tantôt, j'ai parlé d'usages, je me suis peut-être mal fait comprendre un peu, il s'agit pas nécessairement de sacrifier la ressource, mais dans un premier temps de voir, est-ce que l'eau souterraine est un véhicule, bon, est-ce qu'elle est présente, est-ce que les formations géologiques sont aquifères, parce que s'il ne s'agit pas de formations aquifères, c'est ça, on parle nous autres
2265 en termes techniques d'aquitard, d'aquiclude, des formations très très peu perméables, donc qui en principe même serviraient au confinement, mais la question est de savoir dans un premier temps, est-ce que c'est aquifère et deuxièmement, pourquoi faire la distinction entre l'utilisation ou le potentiel de gestion de la ressource par l'homme, ou encore le lien avec le cours d'eau.

2270 La raison est assez simple, c'est que les critères de qualité à vérifier sont différents dans un cas comme dans l'autre.

Et il faut faire attention, ça ne veut pas dire que - on a tendance à penser, nous, que les critères applicables par exemple à une eau de consommation sont nécessairement, dans tous les cas, quand je dis tous les cas, tous les paramètres imaginables, systématiquement plus sévères

2275 que les critères par exemple de vie aquatique, même en tenant compte du fait que l'eau souterraine fasse résurgence de façon diffuse dans les cours d'eau, les lacs.

Je m'explique! C'est que par exemple, si on prend - on donne toujours cet exemple-là d'ailleurs - le cas du cuivre par exemple, bien, la vie aquatique, les poissons sont beaucoup plus
2280 sensibles à la présence de cuivre que l'homme. C'est-à-dire que l'homme pourrait boire une eau qui présente une concentration en cuivre plus élevée et finalement, s'en porter pas plus mal, alors qu'un poisson, lui, ne pourrait pas vivre dans une eau avec une telle concentration en cuivre.

Donc finalement, l'idée, c'est que l'identification des usages permet justement, je dirais, de
2285 raffiner en quelque sorte l'aménagement des installations, identifier les suivis exercés, parce qu'on veut protéger la ressource.

Et la question, maintenant, c'est de rendre le tout opérationnel. C'est-à-dire on fait des aménagements qui, en principe, sont censés protéger l'environnement, mais il faut faire un suivi,
2290 une vérification de la performance de ces aménagements-là. Maintenant, il y a des suivis à faire, il y a des seuils d'intervention à établir, là je rentrerai peut-être pas tout dans la mécanique, mais à un moment donné, il faut rendre le tout opérationnel.

Donc d'où la raison d'identifier les usages, les liens avec les milieux récepteurs.
2295

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

2300 Mais remarquez que les questions qu'on pose sur le lac Hessé sont intéressantes en ce sens que voici une réponse adaptative qui a été apportée à un milieu donné, et c'est intéressant de voir la technologie qui a été développée et qu'est-ce qui sort au bout. C'est pour ça que je voulais savoir si au lac Hessé sud, il commençait à y avoir des activités. Il y a peut-être là une certaine faune, une certaine flore, et on le sait pas.

2305 Mais ça aurait été intéressant, ça prouverait que le système est efficace, s'il y en avait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2310 Il est peut-être aussi important, monsieur le Président, si vous permettez, on a parlé de la Directive 019 sans peut-être la nommer...

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 On l'a nommée.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2320 On l'a nommée, j'ai échappé ce bout-là, on est en train de modifier cette directive-là pour y adapter une connotation eau souterraine, rapidement je pourrais vous donner les objectifs généraux de cette directive-là. Je sais pas si...

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Allez-y.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2330 Alors les objectifs généraux sont, un:

"Prévenir la détérioration de l'environnement d'exploitations minières en cours ou projetées, par l'élaboration de critères adéquats, précis et uniformes;

2335 "Deuxièmement, améliorer, corriger et orienter certaines activités d'exploitations minières existantes afin de minimiser les impacts environnementaux actuels;

"Et troisièmement, restaurer les sites miniers fermés définitivement et continuer à assurer la protection de l'environnement lors d'un arrêt temporaire des opérations."

2340 Et on donne deux (2) objectifs spécifiques:

2345 "Mettre en place une procédure administrative visant à améliorer l'efficacité de l'analyse et de l'évaluation des projets et enfin, fournir aux intervenants du secteur minier les renseignements nécessaires à l'élaboration de l'étude environnementale relative à une demande de certificat d'autorisation, lorsqu'exigé leur présenter les balises environnementales retenues pour les différents types d'activités minières."

2350 Mais je pense que ce qu'il est important de considérer, c'est que l'approche eau est considérée, bien que dans cette directive-là, on donne une définition du cours d'eau récepteur et on touche déjà à l'eau de surface.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 O.K. Continuons dans le questionnement des mêmes deux (2) paragraphes du secteur primaire, en page 16 du document régional, il est question de tourbières.

2360 Si ma mémoire est bonne, les tourbières sont des milieux particulièrement intéressants au plan écologique. Je dois comprendre qu'il y a non seulement des tourbières, mais probablement une exploitation des tourbières, est-ce que je dois comprendre ça, c'est un phénomène important dans la région?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Oui, monsieur le Président, il y a une exploitation d'un bon nombre de tourbières.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me parler plus largement du phénomène et donc, de son importance dans le coin et de son exploitation?

2370

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais faire un appel à mes collègues, si on peut me dire combien il peut y avoir de tourbières exploitées, quels types d'entreprises un peu, leurs opérations. Serge Beaulieu, peut-être.

2375

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Je pourrais peut-être tenter une réponse, monsieur le Président. Il y a plusieurs exploitations de tourbières au niveau de la tourbe horticole, c'est-à-dire c'est de la tourbe dont la surface de la tourbière est mise à nu, et qui est récoltée à l'aide de gigantesques aspirateurs, si on veut.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est là qu'on parle de mousse de sphaigne, par exemple?

2385

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Exactement. Qui est utilisée à plusieurs usages horticoles.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'on commence à utiliser dans certains traitements de lisiers de porcs, entre autres?

2395

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui, des eaux usées en général, oui, effectivement.

2400

Il y a plusieurs exploitations, il y en a réparti le long du littoral, si on veut. Généralement, c'est près de l'estuaire des rivières, c'est des tourbières où il y a eu des terrasses généralement avec un fond induré, où il y a eu une accumulation de tourbe qui date de plusieurs centaines d'années.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la profondeur de ça, c'est quoi?

2410 **PAR M. SERGE BEAULIEU:**

Bien là, au niveau des profondeurs, le ministère des Ressources naturelles je pense est beaucoup plus outillé pour donner une évaluation de la ressource.

2415 Ce que je peux dire, c'est qu'il y a quand même plusieurs exploitations, dont une sur la péninsule Manicouagan, qui a une importance quand même, une superficie assez vaste.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Ressources naturelles, vous pouvez nous en dire un mot?

PAR M. PAUL MEUNIER:

2425 Malheureusement, j'ai pas d'information sur ça. Je sais qu'elles sont assez nombreuses sur la rive nord et sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et puis qu'il y a une exploitation commerciale qui se fait dans plusieurs endroits.

2430 Je sais aussi qu'il y a des plans de restauration de certaines de ces tourbières-là, après exploitation, de façon à redonner un peu les fonctions naturelles qu'avait la tourbière avant exploitation.

Mais si vous voulez davantage de renseignements...

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Ce que je veux savoir, est-ce qu'une tourbière, c'est un milieu vivant ou si c'est un milieu qu'on traite comme une mine? Et si c'est un milieu vivant, j'imagine que vous l'exploitez mais vous vous arrangez pour qu'ensuite, la tourbière continue sa fonction.

2440 Et je voudrais savoir, la tourbière a-t-elle un rôle dans l'épuration de l'eau, parce que vous la classez dans la catégorie carrière et sablière, on sait que l'exploitation d'une sablière va changer, éventuellement, va baisser le niveau de la nappe ou le niveau des puits alentour, j'essaie de comprendre le mécanisme qui est derrière ça.

2445 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Monsieur le Président, on peut quand même vous donner certains éléments de réponse sur les autorisations qu'une Direction régionale du ministère a à produire dans le cas d'une ouverture d'une nouvelle tourbière, d'une nouvelle exploitation de tourbe. Si vous êtes d'accord, on pourrait peut-être vous expliquer ce qu'on regarde, ce qu'on analyse et ce qu'on approuve, pour peut-être vous donner une idée de l'aspect environnemental, en tout cas, de l'exploitation d'une tourbière.

Alors monsieur Beaulieu.

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui, effectivement, on a à émettre des certificats d'autorisation en vertu de Loi sur la qualité de l'environnement, étant donné que c'est considéré comme un milieu sensible, et puis dans la définition de l'article 22, c'est un milieu qui est visé, les tourbières, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Je peux vous dire plus spécifiquement, par rapport à votre question, que ça semble être considéré comme une ressource, étant donné que c'est visé par la Loi sur les mines, et puis que les tourbières qui sont situées sur les terres publiques, il y a des droits miniers de consentis aux exploitants qui désirent exploiter ces milieux-là.

Nous autres, ce qu'on s'assure, c'est qu'au niveau environnemental, que l'impact de l'exploitation soit acceptable. Il y a principalement deux (2) impacts qu'on regarde, celui du drainage de la tourbière, parce qu'au niveau du drainage, les eaux sont redirigées, les eaux de surface; ensuite de ça, il y a au niveau des espèces qui peuvent être susceptibles d'être menacées ou d'être désignées comme telles au niveau floristique.

Il y a peut-être un troisième impact aussi, qui est plus de niveau industriel, c'est au niveau de la récolte de la tourbe, au niveau des émissions de poussière par, comme j'expliquais tout à l'heure, les gros aspirateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors une tourbière, c'est normalement un milieu végétal, qui est plein d'eau aussi. Donc vous l'asséchez, vous descendez son niveau d'une certaine manière et là, vous cueillez le dessus?

PAR M. SERGE BEAULIEU:

Oui. Bien, les exploitants, généralement, de la manière qu'ils fonctionnent, il faut qu'ils enlèvent le couvert végétal si on veut, la partie vivante de la tourbière, pour mettre à nu la partie morte, c'est-à-dire les racines, les résidus végétaux des espèces qui sont mortes.

Ensuite de ça, ils drainent, si on veut, de façon, comment je pourrais dire ça, progressive, parce que la tourbe, étant donné qu'elle est une substance organique, elle peut se dégrader aussitôt qu'elle est en contact avec l'air, c'est-à-dire commencer un processus de décomposition.

Ça fait que les exploitants, eux autres, ont tendance à garder la nappe d'eau suffisamment basse pour pouvoir faire circuler la machinerie, mais suffisamment haute pour pas que la tourbière se dégrade, se décompose si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

VILLE DE BAIE-COMEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Monsieur Ghislain Gauthier, s'il vous plaît.

PAR M. GHISLAIN GAUTHIER:

2515 Bonjour monsieur le Président. Ghislain Gauthier, aux Travaux publics, à la Ville de Baie-Comeau.

Juste de mémoire, il me semble qu'on n'en a pas touché, je voudrais savoir c'est quoi l'importance de l'impact des neiges usées sur disons la gestion du milieu hydrique, là, si on veut.

2520 Et puis moi étant relativement nouveau dans le domaine municipal, je sais qu'à Baie-Comeau, on a affaire avec des bassins et des choses du genre pour les neiges usées, j'ai entendu parler à un moment donné que la réglementation, ou plutôt après des expertises, les neiges usées, se serait moins d'impacts qu'on aurait déjà cru.

2525 Ça fait que ma question s'adresse au ministère de l'Environnement, c'est quoi en fait l'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Bien sûr. Dans d'autres coins, on nous a dit ça, que dans certains milieux, la neige usée est moins usée que dans d'autres milieux et que donc, les normes qu'on applique partout, dans l'ensemble du Québec, pourraient peut-être être modulées autrement. C'est dans ce sens-là que vous posez votre question?

2535 **PAR M. GHISLAIN GAUTHIER:**

Exact, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Est-ce que ça représente un coût considérable, la gestion de la neige usée, à Baie-Comeau?

PAR M. GHISLAIN GAUTHIER:

2545 C'est pas négligeable, sûrement, oui. On a deux (2) sites, étant donné que la ville est en deux (2) secteurs, on a deux (2) sites, ça fait que les bassins, on a un secteur qui a un bassin qui

est en marche, si on veut, pas complètement, mais il y en a un autre qu'il faut qu'on installe. Ça fait que c'est des coûts qui sont non négligeables.

2550

Comme je vous dis, je suis relativement nouveau, j'ai pas encore toutes les informations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

Avant l'installation de ces équipements-là, vous jetez votre eau, votre neige usée au fleuve?

PAR M. GHISLAIN GAUTHIER:

2560

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Alors monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2570

Oui monsieur le Président. D'une part, je mentionnerai, et je déposerai auprès de la Commission, qui servira sans doute dans d'autres régions, plus particulièrement à Montréal, un grand nombre d'études qui ont été faites sur l'impact des neiges usées, et je ne citerai pas tout ça, j'ai ça ici comme référence, bon par exemple, la caractérisation bio-analytique des eaux usées municipales de la Communauté urbaine de Montréal, des études des variables pouvant mener à une meilleure gestion des neiges usées, etc.

2575

On a effectivement eu un certain nombre d'arguments qui nous ont été soumis par différents groupes, dont les arguments présentés par l'étude qu'on pourrait qualifier de l'étude Zinger, du nom de son auteur, & al, 1985, ces études-là, Droste et Johnson, Claude Delisle, celle de Claude Delisle où on prétendait que les neiges usées, c'était pas plus grave que les eaux de débordement par exemple.

2580

Vous vous doutez bien, si je vous en parle, c'est qu'on n'est absolument pas d'accord avec ces études-là, et nous avons démontré que les neiges usées étaient un polluant à considérer.

2585

Évidemment, on nous oppose souvent que, bon, par rapport à une foule d'autres catastrophes environnementales, les neiges usées, c'est bien peu, et nos études démontrent que cette politique-là doit s'appliquer, que le règlement qui a été modifié et qui a conservé l'échéancier de l'an 2000, c'est-à-dire novembre 2000, comme impossibilité après cette date de déverser aux cours d'eau, était toujours tout à fait utile.

2590 Maintenant, je pourrai, là, au survol, comme je ne m'attendais pas vraiment à cette question-là, consulter mes notes et vous donner une réponse plus formelle ce soir par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Donc l'échéance de novembre 2000 est conservée?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2600 Oui, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Et rien n'indique, dans vos études au niveau technique tout au moins, qu'il y ait une modification que vous suggéreriez selon les régions ou selon l'état des municipalités, si on est en région rurale ou urbaine?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2610 Absolument pas. Et dans le cas des déversements aux cours d'eau. Parce que dans le cas des sites terrestres, l'échéancier est un petit peu plus long, c'est 2002. Mais dans le cas des déversements aux cours d'eau, il est absolument pas question de changer cet échéancier-là, à tout le moins selon mes informations.

2615 Et ce que le ministère a fait, c'est d'alléger la Politique sur les neiges usées qui existe, et alléger les critères pour rendre cette politique-là conforme.

2620 Notamment, par exemple, il y a cinq (5), rapidement, il y a cinq (5) situations, je vous donne un exemple, je pourrai vous déposer la politique comme telle si ça n'a pas déjà été fait, par exemple le ministère exigeait la présentation d'un plan de gestion des neiges usées pour lequel il doit émettre des avis techniques, aujourd'hui le ministère n'exige plus ce plan de gestion, tout se fait par certificat d'autorisation.

2625 Aussi, le dépôt terrestre doit être situé à un minimum de soixante-quinze (75) mètres d'un cours d'eau, c'était l'ancienne disposition, maintenant on dit une diminution de la distance à trente (30) mètres, de façon à garder une distance adéquate du cours d'eau.

 On a révisé ces critères-là.

2630 Il y a aussi des critères tout à fait techniques qui obligeaient une décantation selon un procédé inscrit, maintenant on a allégé dans la mesure où la municipalité peut nous démontrer qu'elle fait une décantation par un autre procédé mais qui est tout à fait efficace, on accepte cette façon-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Donc vous modulez selon les circonstances, là; il y a une espèce de...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2640 Oui, on a adapté.

 Mais quant au règlement comme tel qui a été adopté, il y a pas de modifications qui viendront changer cette échéancier-là.

2645 Maintenant, je pense que quand j'aurai quelques minutes, peut-être durant le souper, pour vous préparer des réponses, parce que les réponses étaient à l'effet par exemple que nous prétendons que ce sont les déchets solides qui sont le plus gros problème, l'étude de Delisle, notamment, ne filtre pas et ne s'attache pas aux déchets solides et parlait de problème de sodium, je pense, et c'est ce que je vais vérifier.

2650 On a démontré que c'était important d'agir et de maintenir notre approche là-dessus, et que les arguments qui nous ont été fournis à date ne tenaient pas la route.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Monsieur Bertrand.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

2660 Simplement pour aviser la Commission, informer la Commission qu'au niveau régional, les deux (2) plus grandes municipalités, Sept-Îles et Baie-Comeau, ont des projets de gestion qui nous ont été déposés récemment, pour obtenir des certificats d'autorisation de notre part. Alors les deux (2) plus grands producteurs de neiges usées de la région ont déjà déposé des projets de demande.

2665 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Je présume, monsieur Latulippe, que ce que vous avez mentionné de l'étude de Delisle, ça tient compte du fait que certaines municipalités urbaines utilisent un certain matériel ou matériau pour la glace l'hiver, ce qui n'est pas le cas là où il y a des puits artésiens; c'est ça que vous vouliez
2670 dire, quand vous faites cette analyse-là sur le traitement comme polluant des neiges usées?

2675 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est plutôt, madame la Commissaire, dans l'étude Delisle, une démonstration que les solides et les métaux qui sont rejetés aux cours d'eau n'ont pas un impact si grand, et la comparaison a été faite notamment avec les débordements d'eaux usées, particulièrement à Montréal.

Évidemment, on a tenu compte d'une approche où il nous apparaît acceptable, pour le ministère de l'Environnement, que la neige soit soufflée sur les gazons, et ça arrive dans la très grande majorité des municipalités, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des municipalités étant moins de cinq mille (5000) habitants, la clientèle globalement de l'UMRCQ, ne ramasse pas ces neiges-là.

Et il faut dire qu'au départ, en 96, si je me trompe pas, en mai 96, lorsque nous avons rafraîchi la Politique sur les neiges usées, sans faire de mauvais jeux de mot, nous avons environ soixante-dix-huit (78) municipalités qui étaient, entre guillemets, délinquantes par rapport à la politique ou qui déversaient aux cours d'eau.

La réduction est notable, j'ai des notes qui me démontrent qu'il y a environ une vingtaine de municipalités, et la plupart, je pourrai vous préciser ce soir, la plupart sont déjà, soit qu'elles ont présenté aux directions régionales leur plan d'assainissement, parce que la loi les obligeait à le faire avant novembre 97, pour l'an 2000 au niveau des rejets aux cours d'eau, soit qu'elles sont en démarche pour le faire au niveau des dépôts terrestres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Gauthier, il y a pas de bien bonnes nouvelles pour vous, alors vous ne pouvez pas vous attendre à un relâchement de ce côté-là, du moins au niveau technique du ministère.

PAR M. GHISLAIN GAUTHIER:

O.K. Juste une autre question.

Vous disiez, monsieur Latulippe, le sel, je sais pas si la norme est la même pour toutes les villes, parce que Baie-Comeau met beaucoup moins de sel par exemple que Montréal.

Sauf que ce que vous dites, c'est que le sel, c'est pas là qu'est le problème, c'est surtout les matières solides qui seraient dans la neige, c'est ça que je comprends?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2720 Oui. Et je pourrais apporter une réponse plus précise, il faudrait que je revoie mes notes pour vous donner une réponse très précise là-dessus.

2725 Nous considérons que ce sont les solides, monsieur le Président, qui sont le plus grand problème. Et quand on parle de solides, là, on comprend que par exemple à Montréal, c'est ce qui passe dans la souffeuse, votre couvert de poubelle ou votre sac vert, entre autres choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça va? Merci.

2730 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur le Président, puisqu'on était dans le secteur de Baie-Comeau, hier on a effleuré un petit peu la question de la Baie des Anglais, j'aimerais revenir là-dessus.

2735 D'après les informations, il y a deux (2) paragraphes dans le "Portrait régional" là-dessus, il semble que la solution c'est le statu quo, c'est-à-dire de ne rien faire, de ne pas intervenir, sur la base du fait que les sédiments naturels recouvriraient les sédiments contaminés, qui sont contaminés aux BPC, HAP et aux furanes.

2740 Par ailleurs, le rapport Cargill, sur le dragage de la Baie des Anglais, mentionne au moins deux (2) facteurs, l'ancrage des bateaux dans la baie et les fortes tempêtes, remuent de toute façon constamment les sédiments.

2745 Donc la solution, c'est de rien faire en disant que les sédiments naturels vont couvrir les sédiments contaminés, mais on dit en même temps, dans un autre rapport, que les fortes tempêtes et l'ancrage des bateaux remuent constamment les sédiments, alors on peut se demander si cette solution-là est efficace.

2750 Alors est-ce que le ministère de l'Environnement est d'accord avec cette position sur la Baie des Anglais?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2755 Je vais demander à monsieur Gilles Brunet de donner des explications, s'il vous plaît.

PAR M. GILLES BRUNET:

2760 Monsieur le Président, écoutez, est-ce qu'on est d'accord avec cette proposition-là, écoutez, dès le départ, quand la contamination de la Baie des Anglais a été découverte, c'est-à-dire aux alentours des années 83, on a été confronté à un problème qui était un problème de taille puisqu'on avait des contaminations qui envahissaient des surfaces qui étaient très grandes dans le

fond de la Baie des Anglais, on parle de plusieurs kilomètres carrés; on avait des profondeurs d'eau qui étaient effectivement très grandes également.

2765 Donc la limite des appareils qui nous auraient permis d'aller chercher ces sédiments-là, à des profondeurs aussi grandes, ces limites-là étaient rencontrées rapidement, j'entends par là des dragues pneumatiques, des dragues hydrauliques ou même des dragues mécaniques. La possibilité technique d'aller chercher ces contaminants-là était très grande.

2770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous parlez de profondeurs très grandes, vous parlez de quel ordre de grandeur?

PAR M. GILLES BRUNET:

2775 On parle, effectivement on peut atteindre des profondeurs jusqu'à deux cents (200) pieds de profond, et même plus à certains endroits. Alors on a des profondeurs d'eau qui limitent grandement toute intervention, en tout cas sur le plan technique.

2780 Et à cette époque-là, donc au milieu des années quatre-vingt, on avait décidé de demander à la compagnie Reynolds, suite à différentes investigations qu'elle avait faites, on avait décidé d'intervenir au niveau de la source, et il avait été établi que la source se situait à l'intérieur de la compagnie Reynolds, à un endroit qu'on appelait le puits de coulée verticale et c'est pour cette raison que la compagnie Reynolds donc a procédé à toute une intervention de restauration, et qui
2785 s'est étendue jusqu'aux limites terrestres du port à l'intérieur de l'Anse du Moulin.

Alors il y avait une lagune qui était contaminée, il y avait un petit ruisseau qui était contaminé, il y avait un tunnel d'évacuation des eaux de refroidissement qui était contaminé, et tout ça a été, si on veut, décontaminé, a été restauré, de façon à tarir, à éliminer la source de BPC
2790 particulièrement.

Pour ce qui était des sédiments de la Baie des Anglais, il avait été convenu que pour l'instant, au milieu des années quatre-vingt toujours, on devait poursuivre les études, investiguer davantage pour connaître je dirais les impacts environnementaux réels de la présence de ces
2795 contaminants-là, et même aussi parfaire nos connaissances, parce qu'on avait identifié que les BPC étaient le principal contaminant rencontré, mais y avait-il d'autre chose.

Ce qu'on a découvert par la suite, il y avait effectivement présence de HAP, donc des hydrocarbures aromatiques polycycliques, et il y avait également présence de furane.

2800 Mais à cette époque, on avait convenu qu'il était opportun de ne pas toucher aux sédiments, parce que d'abord sur le plan technique, nous n'avions pas tous les moyens pour intervenir, et d'autre part, on soupçonnait qu'une intervention pourrait être facilement plus dommageable, compte tenu je dirais de la difficulté d'intervenir sur le plan technique.

2805

Alors les études se sont poursuivies, et depuis quelque temps, on peut dire depuis je dirais pratiquement deux (2) ans, nous avons actuellement différentes études qui ont été réalisées par la compagnie Reynolds, entre les mains, et nous devons maintenant prendre une décision, à savoir qu'est-ce qu'on va faire dans ce secteur-là.

2810

Mais je vous dirais que depuis le milieu des années quatre-vingt, il faut pas s'imaginer que les moyens techniques qui s'offrent à nous aujourd'hui sont beaucoup performants que ce qu'on avait à l'époque. Draguer des sédiments par des profondeurs de souvent deux cents (200) pieds de profond, c'est très louable en termes d'objectif, mais c'est à peu près impossible sur le plan technique.

2815

Et le faire de façon sécuritaire, c'est-à-dire déplacer des masses sédimentaires contaminées, sans risquer leur dispersion, donc sans nécessairement aggraver une situation qui est déjà existante, donc j'entends par là l'ancrage des bateaux ou le jeu des tempêtes, je pense qu'avant d'intervenir, il faut être sûr de notre coup.

2820

Alors pour l'instant, la réflexion se poursuit à ce niveau-là. Il y a différents spécialistes du ministère qui participent, par le biais d'un groupe de travail interne, à des discussions sur les questions de nature sédimentaire j'entends, et la Baie des Anglais, c'est une des problématiques qui fait l'objet de ces discussions-là.

2825

Mais je dois vous avouer qu'on se heurte rapidement, lorsqu'on commence à discuter, on se heurte rapidement aux difficultés techniques d'intervenir dans ce secteur-là.

2830

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'il n'y a pas une drague qui a été mise au point pour les travaux dans le port de Boston, et qui peut travailler de façon très écologique, entre guillemets, et qui va à des profondeurs, de très grandes profondeurs, qui dépasse même un kilomètre de profond; c'est une espèce de grand tuyau, là, qui aspire finalement les sédiments?

2835

PAR M. GILLES BRUNET:

Vous parlez probablement d'une drague de type pneumatique, qui fonctionne donc à base d'air. Je connais pas la drague que vous mentionnez, mais c'est probablement une drague de ce type-là, quand on parle de drague capable de performer à des profondeurs très grandes, on pense souvent à des dragues pneumatiques.

2840

La difficulté d'utilisation de ces appareils-là, ça ne réside pas dans leurs capacités à aller chercher les sédiments au fond de l'eau, ça réside plutôt au fait que ces appareils-là vont prendre beaucoup de temps pour draguer les quantités de sédiments qu'on a à draguer.

2845

2850 Alors évidemment, si vous avez deux cents (200) mètres cubes à déplacer, l'équivalent d'à peu près vingt (20) camions dix (10) roues, je pense que le travail peut se faire à un coût qui est raisonnable, et il peut prendre facilement un mois-un mois et demi-deux mois (1-1 ½-2) à se réaliser.

2855 Mais dans le fond de la Baie des Anglais, quand on parle contamination des sédiments, on ne parle plus de deux cents (200) mètres cubes, on parle de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes de sédiments qui sont contaminés.

2860 Et là, faire appel à ce type de drague, qui fonctionne à une vitesse relativement lente, là on embarque d'abord dans des coûts qui vont être astronomiques, et on risque aussi de se heurter à différentes difficultés, on aura des temps d'arrêt fréquents, et je ne suis pas sûr qu'à certaines profondeurs, l'efficacité de cette machine-là va être grande, quand on va rencontrer certains sédiments qui pourront, après un certain temps, avoir été compactés.

2865 Ils ont des limites sur le plan de l'intervention. Il faut que le matériel soit relativement meuble, et là on parle de profondeurs d'eau qui sont grandes, de pressions qui sont très grandes, ce qui fait que le sédiment qui va se retrouver au fond va rapidement aller chercher une certaine cohésion et il va durcir.

2870 Alors on se rend compte rapidement que ce genre de machine là peut être efficace, mais à quel prix; est-ce que le jeu en vaut la chandelle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que Pêches et Océans Canada fait partie du groupe de travail sur cette question-là?

2875 **PAR M. GILLES BRUNET:**

2880 Pêches et Océans ne font pas partie du groupe de travail interne au ministère de l'Environnement. Toutefois, via le Programme SLV 2000, on est en contact régulier, via d'autres groupes de travail fédéral-provincial, et via ces groupes de travail là donc, effectivement, ils seront appelés à donner leur opinion, lorsque nous aurons quelque chose à proposer.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2885 Et est-ce que le ministère fait un suivi des sédiments, ou bien si c'est le constat qui a été fait il y a quelques années qui est la base du travail?

PAR M. GILLES BRUNET:

2890 Si vous permettez, peut-être que mon collègue, monsieur Dany Rousseau, pourrait compléter.

PAR M. DANY ROUSSEAU:

En fait, il y a des études auxquelles le ministère a participé, là je fais référence à un document qui a été produit par Pêches et Océans Canada, via l'Institut Maurice-Lamontagne, et dans lequel on fait référence aux dernières études qui ont été faites, c'est des résultats qui datent de 1995.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors le ministère fait pas de suivi périodique?

PAR M. DANY ROUSSEAU:

Pas depuis 95.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste un petit point supplémentaire. Quand vous parliez de coûts astronomiques, avez-vous une idée du coût unitaire du mètre cube?

PAR M. GILLES BRUNET:

Je pourrais peut-être pas vous donner un coût unitaire, mais je peux vous donner quand même un point de référence.

En 1985, lorsqu'il y a eu intervention de la compagnie Reynolds à l'intérieur des périmètres du port, à cette époque-là, ils ont dragué un volume aux alentours de trois mille (3000) mètres cubes de sédiments, ils ont sorti ces sédiments-là de l'eau, ils les ont placés dans une lagune qui a été créée à l'arrière du port, et ils ont traité les eaux de dragage qui provenaient d'une drague hydraulique, avant de les retourner à la mer, donc ce fut un traitement par décantation, floculation; vous avez eu ensuite de ça traitement sur filtre de sable et charbon activé.

Pour draguer les trois mille (3000) mètres cubes de sédiments et confectionner je dirais une cellule étanche et à très haute sécurité, le coût de l'opération s'est chiffré aux alentours de cinq millions de dollars (5 M\$).

Alors quand on parle de coûts astronomiques, on en arrive facilement à des coûts qui relèvent du cent dollars (100 \$) du mètre cube et plus, dépendant de la qualité, de la sécurité de la cellule qui va devoir être confectionnée.

Et ici, je voudrais juste souligner une chose, monsieur le Président, c'est que ce genre de cellule là, il faut être conscient qu'éventuellement, on devra possiblement les réouvrir pour entreprendre un traitement complet du matériel qui est contaminé. Ce sont toujours un peu des

2935 coins de tapis qu'on place à certains endroits, lorsque l'on confine des matériaux de dragage dans ce genre de cellule là, alors on place à un endroit des sédiments contaminés et on les isole de l'environnement.

2940 Mais éventuellement, ces cellules-là, en tout cas à mon humble avis d'expert, je pense qu'elles devront être éventuellement réouvertes.

Alors quand on parle d'un coût unitaire du sédiment, quand on parle de confinement, je pense qu'il faut rajouter en quelque part, de façon implicite à tout le moins, le coût que ça pourra éventuellement coûter pour décontaminer de façon finale ces sédiments-là. Donc c'est très onéreux.

2945

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on parlerait de coûts très très considérables, de plusieurs centaines de millions, sur l'échelle que vous nous donnez?

2950

PAR M. GILLES BRUNET:

2955 C'est pour ça que je vous dis que la réflexion, dans un cas de cette nature-là, ce n'est pas une réflexion qui est simple, où on s'assoit, quelques experts, durant deux (2) réunions de trois (3) heures chaque, et puis on décide finalement que l'on va procéder selon A ou selon B. Je pense qu'il faut réellement mesurer tous les tenants et aboutissants de la solution qui sera retenue.

2960 Et je peux vous dire que les discussions qui auront lieu par la suite avec le milieu et avec la compagnie Reynolds, entre autres, et peut-être même d'autres intervenants qui pourront être appelés à participer, ce sera des discussions qui seront assez intéressantes à suivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 Très bien.

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2970

On va passer à un autre sujet, si vous permettez, monsieur le Président, je reviens encore au "Portrait régional", à la page 13, monsieur Bertrand.

2975 Au bas de cette page, dans les problématiques spécifiques, vous faites allusion à plusieurs municipalités; je pense qu'à ce moment-là, on est dans la Basse-Côte-Nord, vous venez de parler de la MRC La Minganie et aussi du cas de la Basse-Côte-Nord:

"Plusieurs municipalités n'ont pas mis l'accent sur la qualité des eaux distribuées. Malgré la mise en place de système de traitement, distribuent encore une eau de qualité parfois douteuse."

2980

Ça m'a ramenée à des discussions qu'on a eues il y a une semaine ou deux (2), où on parlait de la responsabilité pour une municipalité de donner à ses citoyens une eau de qualité.

Est-ce que dans cette perspective-là, ce problème-là est analysé, présentement ici?

2985

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Madame la Commissaire, pour vous dresser un portrait de La Minganie ou de la Basse-Côte-Nord, c'est souvent pas nécessairement de la mauvaise volonté de la part de ces administrateurs de petites municipalités, dans certains cas également c'est un regroupement où il y a pas de conseil municipal, on parle de la municipalité de la Basse-Côte-Nord, c'est dirigé ou géré, si on veut, par un administrateur nommé par le gouvernement, souvent c'est la formation qui manque.

2990

Et nous, évidemment, avec le Règlement sur l'eau potable, on fait des retours fréquents, des rappels à l'ordre; dans certains cas, des avis d'infraction; dans d'autres cas, lorsque ça se poursuit ou que ça continue, on en vient aux poursuites et aux amendes.

2995

Mais bon an mal an, on se rend compte que c'est pas toujours la solution. Et souvent, la municipalité ou le regroupement de municipalités paie l'amende, et le problème recommence.

3000

Nous avons discuté, au cours de la dernière année, assez longuement de cette question-là avec nos collègues de la Santé, et on a convenu qu'une formation destinée aux employés municipaux, aux gens qui ont finalement à s'assurer du bon entretien des équipements, du bon fonctionnement des équipements, serait peut-être plus porteur de solutions positives que de continuer toujours à faire de la répression, entre guillemets.

3005

Vous avez raison de dire que c'est une responsabilité municipale importante, lourde, mais souvent, c'est les moyens qui font que les municipalités ne réussissent pas à en arriver à respecter les normes.

3010

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais est-ce que ces démarches que vous entreprenez, ça se concrétise, est-ce que vous avez approché les municipalités et vu avec elles la possibilité enfin d'ouvrir cet horizon-là?

3015

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3020 Au niveau de la formation des inspecteurs municipaux, évidemment il y a des démarches qui se font, notamment au niveau de l'évacuation des eaux usées qui peuvent contaminer l'eau, et de toute façon, une meilleure gestion des eaux contaminées.

3025 Mais je pense, madame la Commissaire, qu'on a discuté de la responsabilité municipale mais ultimement, ce n'est pas une décharge de responsabilités pour le ministère, c'est une application de donner une qualité de vie indispensable.

3030 On mentionne, dans le document de consultation, la protection des sources d'approvisionnement en eau et des difficultés que nous avons actuellement de faire intégrer ça au schéma d'aménagement par les MRC; donc ça, c'est déjà un point sur lequel on doit travailler, au niveau notamment des sources d'approvisionnement en eau souterraine, donc la protection qui peut être adéquate là-dessus.

3035 Évidemment, on a souligné aussi tous les éléments et les recours même qu'un individu peut avoir, on a mentionné aussi l'injonction de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui permet à un individu d'avoir droit à la qualité de l'environnement, donc de prendre des procédures voire même contre sa municipalité qui ne lui donne pas une qualité adéquate de l'eau.

Par contre, tous ces éléments-là, comme l'a souligné mon collègue, d'une façon globale, peuvent rester théoriques ou lettres mortes, dans la mesure où la solution est pas possible.

3040 Et au-delà de ça, si par exemple il y a pas de possibilités au niveau des subventions dans le programme Eaux Vives, pour ne nommer que celui-là, et que la solution pratique pratique exige un financement important, il est assez difficile pour le ministère de prendre des poursuites ou de taxer la municipalité d'une façon ou d'une autre, quand on n'a pas la solution adéquate.

3045 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

On peut comprendre tout ça, monsieur Latulippe et monsieur Bertrand, pour ces municipalités que vous évoquez, qui sont de toutes petites localités.

3050 Mais il y a aussi le cas qu'on retrouve dans le paragraphe suivant, de la municipalité un petit peu plus importante de Tadoussac, où il semble y avoir de la récurrence, il y a des avis d'ébullition quasiment de temps immémoriaux, j'exagère un peu.

3055 Est-ce qu'il y a pas, au-delà de tout cela, une démarche, une approche qui, vraisemblablement, devrait venir du ministère de l'Environnement, en particulier de sa Direction régionale; est-ce que c'est fait, cette démarche-là, entre êtres humains, là?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

3060 Madame la Commissaire, en ce qui a trait à la démarche de la Direction régionale, c'est évident que c'est un travail finalement de longue haleine. Tadoussac, mes collègues vont pouvoir

vous donner de l'information plus récente que ce qu'il y avait dans le document, c'est vrai que c'est une situation, Tadoussac, elle n'est pas acceptable d'une part mais à Tadoussac, elle était encore moins acceptable, parce que c'était un endroit touristique d'importance et nous avons, d'année en année, des problèmes de qualité d'eau potable.

3065

Oui, je pense qu'au-delà du règlement, il faut probablement faire une démarche de conscientisation qui est plus importante. C'est ce qu'on tente actuellement de faire avec nos collègues de la Santé, en région.

3070

Si vous me permettez, je vais demander à mes collègues de quand même vous donner l'information plus récente sur Tadoussac; on croit avoir réussi à arriver à une solution acceptable.

PAR M. PIERRE MÉLANÇON:

3075

Oui, monsieur le Président. Pour le dossier de Tadoussac, il y a un consultant actuellement qui est en train d'élaborer les plans et devis pour la mise en place d'un système de traitement qui va être adéquat.

3080

C'est pas un problème simple, maintenant la municipalité a la volonté de le régler, et puis on a travaillé fort là-dessus, au ministère, et puis je pense que ça devrait normalement déboucher à court terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Mais pouvez-vous nous identifier un peu le problème de Tadoussac, c'est quoi, c'est un problème d'alimentation d'eau et donc de coliformes dans l'eau, puisqu'on parle d'avis de faire bouillir?

PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:

3090

Le problème de Tadoussac, c'est ça, ils sont alimentés avec une prise d'eau de surface, il y a un barrage, je pense que ça date des années cinquante ou soixante, et jusqu'à il y a quelques années, il y avait pas de traitement, c'était une eau de surface qui était distribuée à la population.

3095

On a fait beaucoup, beaucoup de pressions auprès de la municipalité pour avoir au moins un minimum de traitement, une chloration. On a reçu de leur part l'installation d'un poste de traitement d'urgence avant l'installation d'un poste de traitement permanent.

3100

Alors je vais vous dire, on a fait beaucoup de pressions, beaucoup d'échanges dans ce dossier-là. Donc le problème, c'est ça, effectivement, c'est de la contamination des eaux de surface, les coliformes totaux, les coliformes fécaux. Je veux dire, c'est une eau de surface.

Il y a pas d'habitations en amont de cette prise d'eau là, c'est vraiment enclavé, c'est isolé, c'est enclavé, il y a des montagnes tout le tour, mais il y a une contamination naturelle qui est là.

3105

Le réseau aussi est très long, il est quand même assez grand. Donc il y a la problématique de contamination dans le réseau également. Donc il faut quand même assurer une chloration, pour protéger la contamination due au réseau.

3110

Donc c'est ça, c'est ce que je peux vous dire du réseau de Tadoussac, de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et là, ce qui est envisagé maintenant, c'est une véritable usine de filtration?

3115

PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:

Là, je réponds pour mon collègue, de ce que j'ai compris tout à l'heure, ce serait un système de chloration. Donc ce n'est pas une usine conventionnelle, avec tout le système de coagulation, décantation, filtration et tout.

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a pris tout ce temps-là juste pour obtenir une chloration systématique.

3125

Est-ce que vous avez aussi des problèmes de THM dans ce coin-là? Si vous avez une eau qui est contaminée avec le traitement au chlore, est-ce que vous allez aussi vous réveiller avec des problèmes de THM?

3130

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais demander à notre collègue Denis Labrie, qui est responsable de l'eau potable dans le secteur de Baie-Comeau - c'est pour ça qu'on avait la grosse équipe, finalement tout le monde va avoir la chance de parler. Alors Denis!

3135

PAR M. DENIS LABRIE:

3140

Oui, pour répondre à la première question tout à l'heure au sujet des équipements qui ont été installés, il y avait une problématique due au fait que l'Hôtel Tadoussac avait sa propre canalisation qui partait de la même source, qui partait d'un lac situé au sommet de la municipalité, et puis quand il y a eu un système de chloration d'installé, il a été installé seulement sur une conduite.

3145

C'est ce qui nous a occasionné la moitié du réseau d'eau, qui distribuait l'eau qui n'était pas traitée au chlore.

3150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Expliquez-moi. Donc vous aviez deux (2) sources d'approvisionnement à l'aqueduc, à ce moment-là, une était traitée et l'autre était pas traitée?

3155 **PAR M. DENIS LABRIE:**

Exact, exact.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et l'une était traitée par l'Hôtel?

PAR M. DENIS LABRIE:

3165 Non. L'Hôtel Tadoussac avait comme légué la conduite d'eau qui lui appartenait à la municipalité qui, elle, en faisait la gestion.

3170 Quand il y a eu un poste de chloration d'urgence d'installé, il a été installé seulement sur une conduite, la conduite municipale, qui était d'un volume beaucoup plus gros, d'un diamètre beaucoup plus gros, et les deux (2) conduites se rejoignaient à plusieurs endroits à l'intérieur de la municipalité.

3175 Les deux (2) conduites ont été reliées à peu près, si ma mémoire est bonne, ont été reliées au mois de février ou au mois de mars; les deux (2) conduites sont maintenant reliées sur le poste de chloration.

3180 C'est-à-dire que présentement, au moment où on se parle, toute l'eau distribuée dans le réseau d'eau potable de Tadoussac est traitée par un poste de chloration.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et là, maintenant, vous êtes obligés de décontaminer le réseau?

3185 **PAR M. DENIS LABRIE:**

Ça, c'est fait. Parce qu'on a un suivi quand même au niveau bactériologique qui est fait sur le réseau quatre (4) fois par mois, les résultats ne démontrent aucune présence de bactéries coliformes.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc maintenant, le réseau est décontaminé et la situation est rétablie à la normale, conforme à vos normes?

3195

PAR M. DENIS LABRIE:

Exact. Pour ce qui est du contrôle bactériologique, oui.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la petite parenthèse qui dit, pour ce qui est du contrôle bactériologique oui, est-ce que ça veut dire que les autres contrôles un peu plus complexes c'est non?

3205

PAR M. DENIS LABRIE:

Non, c'était pas une petite parenthèse.

3210

C'est pour dire qu'au niveau de l'eau potable, autant au niveau des THM qui ont été analysés aussi, on n'a pas de dépassement à ce niveau-là. On n'en a pas non plus au niveau physicochimique, sauf peut-être au niveau du pH, au niveau physicochimique. Et bactériologique, comme je vous disais tout à l'heure, on est au-delà de la norme.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce qui se planifie actuellement, c'est l'installation d'un poste permanent de chloration?

PAR M. DENIS LABRIE:

3220

Oui. Oui, monsieur le Président.

3225

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui? C'est parce que le oui a semblé hésitant.

PAR M. DENIS LABRIE:

3230 Oui, parce que c'est un poste de chloration d'urgence qui va probablement devenir un poste de chloration permanent. De là mon hésitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 Mais là, on peut dire qu'actuellement, les problèmes vécus depuis certaines années sont réglés?

PAR M. DENIS LABRIE:

3240 Oui. Oui, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Alors dites-moi, monsieur Cartier, vous allez être content d'arrêter d'envoyer des avis d'ébullition?

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

3250 Les avis d'ébullition proviennent du ministère de l'Environnement. Ils sont pas, la plupart du temps - nous, en fait, à l'occasion, on émet des avis d'ébullition, mais le ministère de l'Environnement est le premier responsable. C'est eux qui sont contents, nous aussi d'ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 Alors on va se réjouir d'une manière commune que ce problème-là soit réglé.

PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:

3260 Oui, ça en fait un de moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Bon, très bien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3270 Alors bon, il semble que vous émettez des avis d'ébullition, le ministère de l'Environnement émet des avis d'ébullition?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non. C'est la municipalité qui doit émettre son avis d'ébullition.

3275

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Nous, on s'assure qu'ils les émettent.

3280

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est ça.

3285

Vous avez mentionné une approche de formation du personnel, de façon plus générale, le personnel qui est responsable de l'eau potable, est-ce que ce plan de formation là est connu, est-ce que ça comprend la sensibilisation des élus, est-ce que ça comprend aussi l'éducation populaire des citoyens?

3290

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Écoutez, le programme est pas commencé, c'est une première approche régionale. On s'est entendu avec la Santé que ça devait être notre priorité au cours des deux (2) prochaines années, on a convenu qu'on monterait ce programme-là.

3295

Monsieur Latulippe tout à l'heure vous a expliqué qu'il y avait un programme destiné aux techniciens ou aux opérateurs, et on veut l'intégrer à l'intérieur de cette formation-là; évidemment le rendre peut-être, pour des régions comme la Basse-Côte-Nord, le rendre simple, efficace et pas trop coûteux, en raison des distances.

3300

Mais pour répondre à votre question, on n'a pas de plan actuellement précis, écrit, qui est diffusé pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

Alors on va ajourner pour le souper, on va souper de bonne heure.

3310

On se retrouve à dix-neuf heures trente (19 h 30), pour un certain nombre d'autres dossiers chauds. Alors merci!

3315

SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

3320

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3325

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3330
